Date de dernière mise à jour : 22 décembre 2026. Les présentes conditions générales s'appliquent uniquement : (i) à tous les nouveaux contrats conclus à compter de cette date ; et (ii) à tout renouvellement ou remplacement de contrats existants convenu à compter de cette date. Les contrats conclus avant cette date demeurent régis par les conditions antérieures applicables jusqu'à leur renouvellement ou leur remplacement.

CONDITIONS STANDARDS DE SOFTWAREONE

1. CONDITIONS STANDARDS

1.1. SoftwareOne est un revendeur mondial de logiciels et un fournisseur de services informatiques dans des domaines tels que la gestion de portefeuille de logiciels, l'approvisionnement en logiciels, la gestion des actifs logiciels, les solutions cloud et les services professionnels.

1.2. Les présentes conditions générales (les « **Conditions standards** ») telles que publiées sur le site Internet de SoftwareOne à l'adresse https://www.softwareone.com/en/terms-conditions) constituent les conditions générales (telles que modifiées périodiquement) selon lesquelles SoftwareOne fournira les Produits et les Services.

1.3. Les présentes Conditions standards sont conclues entre l'entité acceptant d'être liée par leurs dispositions (le « **Client** ») et l'entité SoftwareOne concernée (« **SoftwareOne** ») auprès de laquelle le Client effectue son achat (tel qu'indiqué dans les présentes Conditions standards ou dans le Contrat applicable, selon le cas), chacune étant une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

1.4. En signant physiquement ou électroniquement une copie des présentes Conditions standards ou un Contrat, en cliquant sur « Accepter » dans une version électronique, ou en passant une commande pour un Produit ou un Service, le Client accepte d'être lié par ses termes (« **Date d'entrée en vigueur** ») et déclare à SoftwareOne qu'il est une entreprise active, qu'il est légalement capable de conclure les présentes Conditions standards et, si vous êtes une personne physique concluant les présentes Conditions standards au nom du Client, vous déclarez à SoftwareOne que vous avez l'autorité légale pour lier le Client.

2. STRUCTURE DES CONDITIONS STANDARDS ET DES CONTRATS

2.1. Les présentes Conditions standards sont constituées des éléments suivants :

2.1.1. le corps principal (le « **Corps principal** »);
2.1.2. les conditions de revente figurant à l'Appendice 1 (les « **Conditions de revente** »);
2.1.3. les conditions de service énoncées à l'Appendice 2 (les « **Conditions de service** »); et
2.1.4. toutes les autres conditions générales auxquelles il est fait référence dans le présent document.

2.2. Lorsque SoftwareOne fournit des Produits en tant que revendeur d'un Tiers, les Conditions de revente s'appliquent en plus du Corps principal. Lorsque SoftwareOne fournit des Services et/ou des Produits (mais pas en tant que revendeur du Tiers), les Conditions de service s'appliquent en plus du Corps principal.

2.3. Les commandes de Produits ne sont pas contraignantes pour SoftwareOne jusqu'à ce que SoftwareOne émette une Confirmation de commande, à partir de laquelle un Contrat sera automatiquement conclu entre le Client et SoftwareOne. Les Commandes de Services n'engagent pas SoftwareOne tant que SoftwareOne et le Client n'ont pas signé de Contrat. Chaque Contrat constitue un accord distinct juridiquement contraignant, qui est soumis aux conditions énoncées dans les présentes Conditions standards, et qui constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties en ce qui concerne l'objet du Contrat.

3. DURÉE

3.1. Les présentes Conditions standards entrent en vigueur à la Date d'entrée en vigueur et restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soit résiliées conformément à leurs termes (la « **Durée** »).

3.2. Chaque Contrat entre en vigueur à la date indiquée dans le Contrat ou, à défaut, à sa signature (« **Date d'entrée en vigueur du contrat** ») et se poursuit jusqu'à son expiration ou sa résiliation conformément à ses dispositions (« **Durée du contrat** »).

4. FRAIS, CONDITIONS DE PAIEMENT, TAXES ET DÉPENSES

Frais et conditions de paiement

4.1. Les Frais pour les Produits et Services, tous les autres frais applicables et les conditions de paiement, y compris les modèles de facturation correspondants, sont définis dans le Contrat. Le Client est seul responsable de sa compréhension des conditions de paiement et des modèles de facturation correspondants. Lorsqu'aucune condition de paiement ou de facturation n'est définie dans le Contrat, SoftwareOne a le droit de facturer le Client à sa discrétion raisonnable et tous les frais et autres charges sont payables par le Client dans les quatorze (14) jours calendaires suivant la date de la facture de SoftwareOne. Le format de la facture de SoftwareOne doit être conforme à la politique de facturation standard de SoftwareOne, à moins qu'il n'en soit convenu autrement dans un Contrat.

4.2. Pour les Produits et/ou Services qui génèrent des Frais de dépassement sur la base de la consommation ou autre, SoftwareOne aura le droit de facturer au Client ces Frais de dépassement sans qu'il soit nécessaire de signer un nouveau Contrat. Le Client doit fournir toutes les informations raisonnables requises par SoftwareOne pour permettre à SoftwareOne d'émettre des factures au Client pour ces Frais de dépassement.

4.3. Si le Client conteste raisonnablement le montant d'une facture, il doit payer le montant non contesté et notifier à SoftwareOne le montant contesté et les raisons de sa contestation dans les sept (7) jours calendaires suivant la date de la facture. Si le Client ne notifie pas SoftwareOne dans ce délai, la facture sera considérée comme acceptée et devra être payée en totalité par le Client. Les Parties collaboreront pour enquêter et résoudre rapidement tout montant contesté.

4.4. Sans préjudice de tout autre droit ou recours, si le Client ne paie pas les montants dus à la date d'échéance, SoftwareOne sera en droit de facturer des intérêts sur le montant impayé à un taux d'un et demi pour cent (1,5 %) par mois ou, si la loi applicable ne permet pas ce montant, le montant maximum autorisé par la loi applicable, sans demande écrite ou mise en demeure, jusqu'à ce que la facture soit payée en totalité, ainsi que tous les frais de recouvrement, y compris les honoraires raisonnables d'avocats et les frais de justice, pour le recouvrement de ces montants.

4.5. Sans préjudice de tout autre droit ou recours, lorsque:

4.5.1. les paiements incontestés du Client sont échus; ou

4.5.2. la notation de crédit du Client attribuée par Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou Duff & Phelps est abaissée à BB/Negative ou à un niveau inférieur, ou la notation Dun & Bradstreet du Client est abaissée à quatre (4), ou toute notation attribuée par une agence similaire (le cas échéant) est abaissée à un niveau comparable,

SoftwareOne aura le droit, sans engager sa responsabilité envers le Client: (i) de convertir immédiatement les conditions de paiement de tout ou partie des Contrats en paiement anticipé; et/ou (ii) au titre de la Clause 4.5.1, de suspendre la fourniture de tout ou partie des Produits et/ou des Services jusqu'au paiement intégral des montants échus, sous réserve que SoftwareOne notifie au Client, au moins quatorze (14) jours à l'avance, son intention de procéder à une telle suspension en vertu de la présente Clause. La suspension des Produits et/ou des Services au titre de la présente Clause ne libère pas le Client de son obligation de payer les Produits et les Services conformément aux présentes Conditions standards et à chaque Contrat.

4.6. Lorsqu'un tiers modifie ses frais, dépenses, taxes ou autres charges d'un produit ou son modèle de facturation, SoftwareOne a le droit de modifier ses frais, dépenses, taxes ou autres charges et son modèle de facturation. En outre, sauf accord contraire dans un Contrat, SoftwareOne a le droit de modifier ses frais et/ou autres charges (y compris les pourcentages ou remises appliqués) annuellement.

4.7. Tous les montants payables par le Client à SoftwareOne seront versés sans compensation ou demande reconventionnelle, et sans aucune déduction ou retenue.

4.8. Le Contrat indiquera la tarification applicable et l'adresse de tarification et de facturation des Produits et/ou Services. Lorsque le Client dispose de produits et/ou de services existants, il doit vérifier les informations relatives à la localisation du locataire enregistrées pour ces produits et/ou services.

Taxes et dépenses

4.9. Tous les frais et autres charges sont hors taxes et dépenses, lesquelles seront facturées par SoftwareOne et payables par le Client en sus conformément à la présente Clause 4 et au Contrat concerné.

4.10. Si le Client est tenu par la loi de déduire ou de retenir des Taxes de tout montant dû à SoftwareONE, le montant dû par le Client à SoftwareONE sera majoré de sorte qu'après avoir effectué toutes les déductions et retenues requises, SoftwareONE reçoive un montant égal à celui qu'elle aurait reçu si aucune de ces déductions ou retenues n'avait été effectuée.

4.11. Les dépenses (y compris les frais de voyage et de séjour) doivent être convenues dans le Contrat applicable ou approuvées au préalable par le Client par écrit (un courriel étant suffisant). Les dépenses seront calculées conformément à la politique de dépenses de SoftwareOne, qui sera mise à la disposition du Client sur demande. SoftwareOne fournira au Client les reçus ou autres preuves de paiement effectif que le Client peut raisonnablement exiger.

Bons de commande

4.12. Sans préjudice de la Clause 30.9, lorsque les processus internes du Client exigent l'émission de bons de commande, le Client doit veiller à ce que des bons de commande valides couvrant l'ensemble des montants dus au titre du Contrat concerné soient émis au moment de la signature ou du début de toute exécution au titre du Contrat (selon la première de ces éventualités) et maintenus à jour pendant toute la Durée du Contrat. Tout bon de commande ou toute référence à un bon de commande est fourni(e) à des fins de commodité administrative uniquement et ne limite, ne conditionne ni n'affecte autrement le droit de SoftwareOne d'émettre des factures ou l'obligation du Client de payer. L'absence, le retard ou le défaut d'émission ou de mise à jour d'un bon de commande n'empêche pas SoftwareOne d'émettre une facture, n'affecte pas la validité d'une facture et ne libère pas le Client de son obligation de payer l'ensemble des montants facturés conformément aux conditions de paiement convenues.

5. OBLIGATIONS DU CLIENT

5.1. Le Client se conformera à ses obligations en vertu des présentes Conditions standards et de chaque Contrat à ses propres frais.

Contacts, personnel et locaux

5.2. Le Client doit communiquer à SoftwareOne ses Contacts autorisés à la Date d'entrée en vigueur du Contrat et, par la suite, notifier immédiatement à SoftwareOne toute modification de ces contacts.

5.3. Le Client fournira un personnel suffisant, dûment qualifié, expérimenté et compétent pour remplir les obligations du Client en vertu des présentes Conditions standards et de chaque Contrat. Le Client fournira à SoftwareOne l'accès au personnel raisonnablement nécessaire pour que SoftwareOne s'acquitte de ses obligations.

5.4. Le Client doit, à ses frais, fournir un accès complet et sûr aux locaux et au matériels du Client (y compris les bureaux et autres installations) dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire pour l'exécution des présentes Conditions standards et du Contrat concerné. Lorsque SoftwareOne travaille dans les locaux du Client, celui-ci doit informer SoftwareOne par écrit à l'avance de toutes les règles, directives et réglementations applicables en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que des exigences de sécurité en vigueur dans ses locaux.

Consentement du Client

5.5. Le Client doit détenir et maintenir (et garantir qu'il détient et maintiendra) les licences, accords, enregistrements, certifications, autorités, approbations et consentements nécessaires pour que lui et SoftwareOne exécutent les présentes Conditions standards et les Contrats (y compris ceux qui peuvent être requis pour l'utilisation des Matériels du Client) et pour que le Client mène ses affaires en relation avec cela.

Client, utilisateurs, informations et matériels du Client

5.6. Le Client doit rapidement fournir à SoftwareOne (ou obtenir la fourniture de) toute l'assistance, la coopération, les informations et les Matériels du Client nécessaires à SoftwareOne pour exécuter ses obligations en vertu des présentes Conditions standards et de chaque Contrat. Le Client garantit que les informations et les Matériels du Client fournis sont appropriés, à jour, complets, véridiques et exacts, et s'engage à informer rapidement SoftwareOne de toute modification à cet égard ou de tout problème ou circonstance (y compris toute modification de son organisation ou de sa méthode d'exploitation) susceptible d'affecter l'exécution des présentes Conditions standards ou d'un Contrat. SoftwareOne ne prendra aucune mesure pour enquêter de manière indépendante ou vérifier toute information ou tout Matériel du Client fourni, et sera en droit de s'y fier dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes Conditions standards et de chaque Contrat.

5.7. Le Client doit s'assurer que lui-même, ses utilisateurs, ses tiers et les Matériels du Client se conforment à toutes les Lois applicables dans l'exécution des présentes Conditions standards et de chaque Contrat.

Sécurité, intégration et sauvegarde

5.8. Le Client est responsable de toute activité sur ses environnements, locataires, abonnements, comptes et portails et ceux auxquels il a accès et qu'il utilise en relation avec ou dans le cadre des Produits et/ou Services

(« **Environnements d'utilisation** » ou « **EU** ») et sera responsable de tous les frais, dépenses, taxes et autres charges associés à cette activité (y compris ceux découlant d'Incidents de sécurité). SoftwareOne aura le droit de facturer, et le Client devra payer, tous ces montants (y compris tous les frais de SoftwareOne y afférents) conformément aux conditions de paiement convenues dans les présentes Conditions standards et le Contrat concerné.

5.9. Il est de la seule responsabilité du Client de maintenir la confidentialité de tous les noms d'utilisateur, mots de passe et autres informations sensibles et de surveiller et gérer l'activité des EU. Le Client doit s'assurer qu'il a mis en place des mesures de sécurité et des alertes conformément aux exigences énoncées dans le Contrat et les conditions applicables à l'EU (qui peuvent être les Conditions du produit) (« **Conditions de l'EU** »), le cas échéant. En l'absence d'exigences spécifiques stipulées dans le Contrat, le Client doit mettre en œuvre et maintenir des mesures de sécurité et des alertes conformes aux normes élevées du secteur, notamment des mesures de protection administratives, physiques et techniques. Dans tous les cas, ces mesures de sécurité et alertes doivent être conçues pour prévenir la perte, la destruction, la corruption, la dégradation, le vol, l'accès non autorisé, l'utilisation ou l'activité (y compris la perte de données, la consommation excessive et la fraude) ou d'autres dommages aux EU, à tout Matériel y afférent, à SoftwareOne et/ou à un tiers (ci-après désignés individuellement un « **Incident de sécurité** »). Le Client s'assurera: (i) que seuls ses utilisateurs autorisés à utiliser les EU en son nom y ont accès et les utilisent; (ii) que ses utilisateurs accèdent aux EU et les utilisent de manière responsable; (iii) que toutes les informations d'accès sont gérées et sécurisées de manière responsable et que l'authentification multifactorielle est appliquée; et (iv) que tous les outils fournis et/ou mis à disposition (que ce soit par SoftwareOne et/ou un tiers) pour auto-administrer les droits d'accès des utilisateurs sont utilisés par le Client pour surveiller et contrôler un tel accès.

5.10. Lorsque le Matériel du Client est intégré, accessible et/ou utilisé avec des Produits, des Services et/ou des EU, le Client sera responsable de la sécurité de cette intégration, de cet accès et/ou de cette utilisation. Le Client ne doit pas entreprendre et doit s'assurer que ses utilisateurs n'entreprennent pas l'une des actions interdites et que les Matériels du Client ne constituent pas une telle action. Le Client ne doit pas faire, causer ou permettre que soit fait quoi que ce soit qui affecte l'intégrité ou la sécurité, ou qui cause ou peut causer un Incident de sécurité en ce qui concerne les Produits, les Services et/ou les EU et doit s'assurer qu'il a, sans limitation, des mesures de sécurité mises à jour, maintenues et efficaces, y compris l'authentification multifactorielle et les détecteurs de virus en place pour empêcher l'infection ou l'attaque par des logiciels ou des codes malveillants. Le Client doit obtenir, maintenir et mettre à jour les Matériels du Client et les services auxiliaires nécessaires pour intégrer les Produits, les Services et les EU (y compris toute connectivité ou compatibilité avec ceux-ci) et/ou y accéder et les utiliser.

5.11. Sauf dans la mesure limitée où SoftwareOne a spécifiquement accepté dans un Contrat d'être responsable de certaines activités de surveillance, le Client convient que SoftwareOne n'est pas obligé de surveiller l'accès et/ou l'utilisation des Produits, des Services et/ou de tout EU. Indépendamment de ce qui précède, le Client doit notifier SoftwareOne immédiatement sans délai (et dans tous les cas dans les vingt-quatre heures) dès qu'il a connaissance d'un Incident de sécurité avéré ou suspecté, fournir toutes les informations raisonnablement demandées par SoftwareOne (y compris tous les journaux d'activité) et prendre immédiatement toutes les mesures commercialement raisonnables: (i) pour empêcher la continuité de l'Incident de sécurité ou tout nouvel Incident de sécurité de se produire; et (ii) pour atténuer toutes les réclamations, responsabilités, dommages, pertes, amendes, coûts et dépenses qui y sont liés. Le Client accepte que toute information fournie concernant la cause, les méthodes, l'impact, les indicateurs de compromission ou les origines d'un Incident de sécurité ou d'un Incident de sécurité suspecté (« **Informations de sécurité** ») ne soit pas considérée comme une Information confidentielle du Client et que SoftwareOne puisse partager cette information avec les auditeurs de SoftwareOne, les Tiers concernés, les autres parties affectées et toute autorité gouvernementale, y compris dans le but de prévenir et ou d'atténuer toute perte, tout dommage ou toute responsabilité. Le Client coopérera à toute enquête sur un Incident de sécurité, un Incident de sécurité suspecté ou une violation des présentes Conditions standards ou d'un Contrat et si une enquête aboutit à un renvoi aux organismes d'application de la loi, ou si SoftwareOne ou le Tiers concerné engage d'autres actions en justice pour faire valoir leurs droits contre les parties responsables, le Client accepte également de fournir une coopération et des informations raisonnables et opportunes à cet égard.

5.12. Sauf dans la mesure limitée où SoftwareOne a spécifiquement accepté dans un Contrat d'être responsable des sauvegardes, le Client doit établir des procédures de sauvegarde et effectuer des sauvegardes pour protéger et récupérer les Matériels du Client. Le Client accepte que SoftwareOne ne soit en aucun cas responsable des dommages subis par le Client du fait de l'absence de sauvegardes régulières, de sauvegardes incorrectes ou de la perte ou de l'endommagement des Matériels du Client, pour quelque raison que ce soit, en relation avec les Produits et/ou les Services.

Droits d'accès, conditions

5.13. Lorsque le Client a ou reçoit des droits d'accès administratifs, co-administratifs ou autres (tels que l'accès root ou les droits administratifs d'abonnement) à un EU, le Client ne fera pas ou ne permettra pas que soit fait un acte

ou une omission qui pourrait soumettre SoftwareOne ou tout tiers (y compris un Tiers) à une responsabilité ou qui pourrait amener SoftwareOne à être en violation de ses propres obligations en vertu du Contrat, de toutes les Conditions du Produit ou des Conditions de l'EU.

5.14. Lorsqu'un accès, une utilisation et/ou une activité peut exposer SoftwareOne ou un tiers (y compris un Tiers) à un risque de responsabilité (par exemple, le paiement de frais de consommation en raison d'une activité ou d'une consommation inhabituelle ou excessive), SoftwareOne sera, à sa seule discrétion, en droit de fixer des conditions et/ou des limitations (par exemple, des limites de volume et/ou de dépenses, etc.) à l'accès, à l'utilisation et/ou à l'activité du Client sur ces EU (les « **Conditions** »). Le Client peut uniquement soumettre des commandes en conformité avec le Contrat, les Conditions de l'EU et toutes les Conditions stipulées par SoftwareOne. Avant de consommer, d'approvisionner et/ou de déprovisionner des Produits et/ou des Services qui violeraient des Conditions, le Client doit demander l'accord de SoftwareOne et l'obtenir. SoftwareOne peut (en fonction du contrôle que SoftwareOne a sur l'EU) prendre une (1) ou plusieurs des mesures suivantes : (i) rejeter toute commande qui a, ou peut avoir, pour effet de violer les Conditions ; (ii) modifier les Conditions ; et (iii) lorsqu'une violation s'est produite, menace de se produire ou est susceptible de se produire, à sa seule discrétion, immédiatement à tout moment sans préavis et sans responsabilité suspendre et/ou supprimer les droits d'accès fournis et/ou résilier immédiatement le Contrat et/ou les présentes Conditions standards sur préavis et sans responsabilité.

5.15. Lorsque SoftwareOne a besoin d'un accès administratif, co-administratif ou autre (tel que l'accès root ou les droits administratifs d'abonnement) aux EU, le Client doit fournir cet accès tel que raisonnablement requis par SoftwareOne, y compris pour fournir les Produits et Services, pour la facturation et pour identifier SoftwareOne en tant que partenaire d'assistance du Client. Le fait de ne pas accorder l'accès approprié peut empêcher SoftwareOne, entre autres, d'exécuter le Contrat (y compris tout accord de niveau de service ou dates d'étape) et peut avoir un impact direct sur les frais, dépenses, taxes et autres charges (y compris les charges de consommation) que le Client peut encourir en relation avec l'accès et l'utilisation des Produits et/ou des Services. Si le Client cherche à révoquer l'accès de SoftwareOne (un « **Événement de révocation** »), SoftwareOne:

5.15.1. Aurait le droit de résilier immédiatement le Contrat sur préavis sans responsabilité;
5.15.2. Aura le droit de facturer et/ou d'augmenter les frais payables (selon le cas) pour ces Produits et/ou Services (ou une partie pertinente de ceux-ci) aux taux courants de SoftwareOne, non réduits, à partir du début du mois civil au cours duquel l'Événement de révocation a eu lieu;
5.15.3. Aura le droit de convertir toutes les conditions de paiement en paiement anticipé et de facturer le Client en conséquence; et
5.15.4. N'assumera aucune responsabilité, quelles que soient les circonstances, y compris pour les pertes, dommages, frais, coûts et/ou dépenses subis par le Client à la suite de l'Événement de révocation ou de toute action entreprise en vertu de la présente Clause ou en relation avec ceux-ci.

Prise de décision

5.16. Le Client s'acquittera de ses obligations et prendra les décisions relatives aux présentes Conditions standards et à chaque Contrat dans les délais convenus dans le Contrat ou, si aucun n'est convenu, en temps opportun et, en tout état de cause, dans le délai nécessaire à SoftwareOne pour s'acquitter de ses obligations.

5.17. Le Client reconnaît et accepte qu'il est responsable de: (i) son accès aux Services et son utilisation de ceux-ci; (ii) la gestion, la réalisation et l'exploitation de ses activités et affaires; (iii) la détermination de son utilisation et de l'étendue de sa confiance dans les conseils ou recommandations de SoftwareOne ou de tout autre produit des Produits et/ou Services; (iv) la prise de décisions affectant les Produits et/ou Services, tout produit y afférent, ses intérêts ou ses affaires; et (v) la livraison, la réalisation ou la concrétisation de tout avantage directement ou indirectement lié aux Produits et/ou Services qui nécessitent une mise en œuvre ou une exécution par le Client.

Audit

5.18. SoftwareOne (ou ses représentants) peut auditer la conformité du Client aux dispositions des présentes Conditions standards et de chaque Contrat: (a) à la demande d'un Tiers en lien avec les Produits; ou (b) lorsque SoftwareOne soupçonne raisonnablement qu'un Incident de sécurité s'est produit. Dans chaque cas, SoftwareOne fournira un préavis dans la mesure raisonnablement possible. Le Client doit coopérer avec SoftwareOne et ses représentants, notamment en leur donnant accès aux informations, systèmes et sites pertinents. SoftwareOne doit déployer des efforts raisonnables pour veiller à ce que tout audit n'entrave pas de manière déraisonnable les activités normales du Client et soit réalisé pendant les heures normales d'ouverture du Client.

5.19. Lorsqu'un audit révèle que le Client est: (i) en violation des présentes Conditions standards ou d'un Contrat (y compris des Conditions de Produits), le Client devra, si cette violation peut être corrigée, y remédier dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception d'une notification écrite exigeant qu'il y soit remédié; (ii) en cas d'accès et d'utilisation des Produits et/ou des Services au-delà des droits accordés ou de sous-

paiement de sommes dues, le Client devra: (a) dans un délai de quatorze (14) jours suivant la notification écrite de SoftwareOne (ou dans tout délai plus court exigé par le Tiers, le cas échéant), payer l'ensemble des montants dus, ainsi que tous frais applicables pour retard ou usage excédentaire et les intérêts; et (b) en outre, lorsque cela est requis pour se conformer aux Conditions des Produits, commander auprès de SoftwareOne et payer tout Produit supplémentaire (et les Services correspondants, le cas échéant) nécessaire pour être en conformité.

5.20. Sans préjudice de tout autre droit ou recours, si le Client ne remédie pas au manquement, ne règle pas les sommes dues et/ou ne commande pas les Produits et Services nécessaires pour se conformer aux exigences (selon le cas), SoftwareOne pourra, immédiatement après notification et sans engager sa responsabilité, suspendre le droit du Client d'accéder et d'utiliser les Produits et/ou les Services et/ou résilier les présentes Conditions standards et/ou le(s) Contrat(s) concerné(s).

5.21. Tout audit sera réalisé aux frais de SoftwareOne, sauf dans le cas où la Clause 5.19 s'applique, auquel cas le Client remboursera à SoftwareOne et à son représentant les coûts et dépenses raisonnables de l'audit.

5.22. En outre, si un Tiers audite SoftwareOne dans le cadre de toute question liée aux présentes Conditions standards et/ou à tout Contrat, le Client accepte de coopérer avec SoftwareOne et de lui fournir toute assistance pendant cet audit.

6. OBLIGATIONS DE SOFTWAREONE

6.1. SoftwareOne doit:

6.1.1. fournir les Produits et exécuter les Services conformément aux présentes Conditions standards et au Contrat concerné;
6.1.2. informer le Client de tout problème dont il a connaissance et qui pourrait avoir une incidence négative sur l'exécution de ses obligations en vertu des présentes Conditions standards ou d'un Contrat;
6.1.3. désigner un contact principal pour chaque Contrat, qui servira de point de contact principal pour toutes les communications relatives à ce Contrat; et
6.1.4. communiquer avec le Client si nécessaire pour fournir les Produits et/ou les Services.

6.2. SoftwareOne ne manquera pas à ses obligations et n'encourra aucune responsabilité en cas de manquement ou de retard dans le respect de ses obligations au titre des présentes Conditions standards et/ou de tout Contrat, en raison de ce qui suit: (i) toute demande de retard dans l'exécution par le Client; (ii) tout manquement ou retard du Client, de ses utilisateurs ou de ses tiers à se conformer à l'une des obligations prévues par les présentes Conditions standards et/ou un Contrat; (iii) tout acte, omission ou défaillance du Client, de ses utilisateurs ou de ses tiers ; et/ou (iv) tout manquement ou retard causé par tout Matériel du Client; (v) la non-réalisation de toute hypothèse ou dépendance prévue par les présentes Conditions standards et/ou tout Contrat, chacun étant un « **Événement de sursis** ». Dans de telles circonstances, et sans préjudice des autres droits et recours de SoftwareOne, SoftwareOne aura: (i) le droit à un délai supplémentaire raisonnable pour exécuter ses obligations; et (ii) le droit de facturer et d'être payée pour tous les frais, dépenses, taxes et autres charges et pertes qu'elle a encourus en raison de l'Événement de sursis, ainsi que pour tous les frais, dépenses, taxes et autres charges qui auraient été payables en l'absence d'un tel Événement de sursis.

7. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Droits de propriété intellectuelle du Client

7.1. Tous les droits, titres et intérêts de quelque nature que ce soit (y compris tous les Droits de propriété intellectuelle) sur le matériel du Client fourni et/ou mis à disposition par le Client dans le cadre des présentes Conditions standards et/ou de tout Contrat, sous quelque forme que ce soit, sont et resteront la propriété du Client et de ses concédants de licence (selon le cas). Le Client accorde (ou fera accorder) à SoftwareOne une licence mondiale, irrévocable, non exclusive, non sous-licenciable et non transférable (sauf aux Parties de SoftwareOne), entièrement payée et libre de redevance pendant la Durée de l'accord et la Durée du contrat concerné pour accéder, utiliser, copier, modifier, reproduire, traduire, publier et stocker le Matériel du client dans la mesure nécessaire pour que SoftwareOne exécute les présentes Conditions standards et les contrats concernés.

Droits de propriété intellectuelle de SoftwareOne

7.2. Sous réserve des dispositions de la clause 7.3, tous les droits, titres et intérêts de quelque nature que ce soit (y compris tous les Droits de propriété intellectuelle) afférents aux Services et au Matériel de SoftwareOne fournis et/ou mis à disposition par SoftwareOne dans le cadre des présentes Conditions standards et/ou de tout Contrat sous quelque forme que ce soit (y compris tous les travaux dérivés) et qu'ils soient possédés par SoftwareOne avant le début des présentes Conditions standards et/ou de tout Contrat ou développés, améliorés, modifiés, renforcés ou affinés par SoftwareOne au cours de l'exécution des présentes Conditions standards et/ou de tout Contrat ou indépendamment des présentes Conditions standards et/ou de tout Contrat sont et resteront dévolus

à SoftwareOne. Le Client doit effectuer, et doit veiller à ce que toutes les actions nécessaires soient entreprises, telles que SoftwareOne peut raisonnablement l'exiger, afin de préserver ou de parfaire le droit, le titre et l'intérêt de SoftwareOne.

Droits de propriété intellectuelle de tiers

7.3. Tous les Produits et Matériels de tiers revendus, fournis et/ou mis à la disposition du Client dans le cadre des présentes Conditions standards et/ou de tout Contrat sont revendus, fournis et/ou mis à disposition sous réserve des présentes Conditions standards, du Contrat concerné et des Conditions du produit. Tous les droits, titres et intérêts de quelque nature que ce soit (y compris tous les Droits de propriété intellectuelle) sur les Produits et le Matériel de tiers (y compris tous les travaux dérivés) sont et resteront la propriété du tiers concerné et de ses concédants de licence.

Restrictions d'utilisation

7.4. Sauf convention contraire dans les présentes Conditions standards et/ou dans un Contrat (ou sauf si les Conditions des produits stipulent expressément le contraire en ce qui concerne les Produits concernés) et sauf si les lois applicables le permettent expressément (et dans ce cas, uniquement dans la mesure où cela est permis), le Client ne doit pas (et ne doit pas permettre à un Affilié, à un utilisateur ou à un tiers de), directement ou indirectement:

7.4.1. utiliser, modifier ou supprimer toute identification de produit, propriété, droit d'auteur, brevet ou autre avis contenu dans les Produits ou Services;
7.4.2. télécharger des éléments interdits vers les Produits ou les Services, y compris tout logiciel ou code nuisible susceptible d'endommager, de compromettre, de modifier, d'altérer ou d'interrompre la fonctionnalité ou la sécurité des Produits ou des Services;
7.4.3. entreprendre des Actions interdites;
7.4.4. fournir à SoftwareOne tout Feedback ou Matériel du Client qui n'est pas le sien ou que le Client n'a pas l'autorisation de fournir à SoftwareOne et les Parties de SoftwareOne d'utiliser;
7.4.5. rassembler, télécharger, utiliser, copier, modifier, retirer, afficher, vendre, faire de la publicité ou distribuer des Produits ou des Services;
7.4.6. utiliser les Produits ou Services à des fins de partage de temps, d'hébergement, de fourniture de services ou à d'autres fins similaires, ou exploiter commercialement les Produits ou Services de quelque manière que ce soit;
7.4.7. accéder à des Produits ou Services ou les utiliser à des fins d'étalonnage ou d'analyse concurrentielle ou diffuser publiquement des informations ou des analyses de performance ou de comparaison;
7.4.8. accéder aux Produits ou Services, les reproduire ou les utiliser de toute autre manière pour créer un produit ou un service concurrent des Produits ou Services;
7.4.9. accéder aux Produits ou Services ou les utiliser de manière à éviter de payer des frais ou de dépasser les limites ou quotas d'utilisation;
7.4.10. copier, traduire, modifier, altérer, réparer, préparer des œuvres dérivées, décompiler ou désosser les Produits ou Services (ou toute partie de ceux-ci) ou tenter de découvrir le code source, les idées sous-jacentes, les algorithmes, les formats de fichiers ou les interfaces de programmation de ceux-ci par quelque moyen que ce soit; ou
7.4.11. se fier aux Produits et/ou Services en tant que services juridiques ou fiscaux ou en tant que conseils juridiques ou fiscaux.

Cette liste de restrictions n'est pas exhaustive et tous les droits qui ne sont pas expressément accordés en vertu des présentes sont réservés.

7.5. Sauf indication contraire dans le Contrat ou dans les Conditions des produits, les Produits et/ou les Services ne sont pas conçus ou destinés à une utilisation à haut risque.

Feedback

7.6. Sous réserve de la Clause 10.7, le Client n'a aucune obligation de fournir un Feedback à SoftwareOne. Si le Client fournit un Feedback à SoftwareOne, il cède par la présente (et s'engage à faire céder) tous les droits, titres et intérêts (y compris tous les Droits de propriété intellectuelle) de ce Feedback à SoftwareOne, sans compensation pour le Client ou pour tout autre tiers. Pour donner effet à cette cession, SoftwareOne peut exiger que le Client signe toute documentation raisonnable fournie par SoftwareOne, aux frais de SoftwareOne.

Données agrégées et données analytiques

7.7. SoftwareOne peut compiler, créer et conserver des Données agrégées et données analytiques. Les Données agrégées et données analytiques seront rendues anonymes de sorte qu'elles ne permettront pas d'identifier le Client ou tout autre utilisateur. Les Données agrégées et données analytiques sont collectées, créées et

conservées dans le but d'exploiter, de fournir, de maintenir, d'analyser et d'améliorer les produits, les services et/ou le Matériel de SoftwareOne, ainsi que pour la recherche et le développement de nouveaux produits, services et/ou Matériel de SoftwareOne. SoftwareOne possède tous les droits, titres et intérêts (y compris tous les Droits de propriété intellectuelle) dans et pour toutes les Données agrégées et données analytiques.

8. GARANTIES ET EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ

8.1. Chaque Partie garantit et déclare que:

8.1.1. elle n'a pas d'obligations en suspens (écrites, orales ou implicites) qui l'empêcheraient de s'acquitter de ses obligations au titre des présentes Conditions standards et de chaque Contrat; et

8.1.2. elle ne s'engage pas dans des pratiques trompeuses, mensongères, illégales ou contraires à l'éthique et mène ses activités dans le respect des normes éthiques et des procédures requises en vertu du UK Bribery Act 2010 (le cas échéant), du US Foreign Corrupt Practices Act (le cas échéant) et de toute autre loi analogue dans toute juridiction concernée. Chaque Partie notifiera sans délai à l'autre Partie si elle a connaissance ou soupçonne une corruption relative à la négociation, à la conclusion ou à l'exécution des présentes Conditions standards ou de tout Contrat.

8.2. En outre, le Client garantit et déclare que: (i) l'accès et l'utilisation du Matériel du client dans le cadre des présentes Conditions standards et/ou de tout Contrat ne violera pas les droits de tiers, y compris les Droits de propriété intellectuelle, la confidentialité, la vie privée ou les droits de propriété; (ii) il se procure, et accèdera et/ou utilisera les Produits et Services uniquement pour son propre usage interne; et (iii) il ne violera pas les Droits de propriété intellectuelle de SoftwareOne ou de tout autre Affilié à SoftwareOne; et (iv) il dispose de la pleine capacité et de l'autorité nécessaires pour conclure et exécuter les présentes Conditions standards et chaque Contrat, lesquels sont signés par un représentant dûment autorisé. Le Client accepte d'indemniser, de défendre et de tenir SoftwareOne à l'écart de toutes responsabilités, dommages, pertes, amendes, coûts et dépenses quelconques (y compris les frais de justice raisonnables) découlant, directement ou indirectement, de ou en rapport avec: (a) toute réclamation d'un tiers selon laquelle le Matériel du client enfreint les droits d'un tiers, y compris les Droits de propriété intellectuelle, la confidentialité, la vie privée ou les droits de propriété; (b) une violation par le Client des Conditions des produits; et/ou (c) une violation par le Client des Droits de propriété intellectuelle de SoftwareOne et/ou d'un Affilié de SoftwareOne.

8.3. À L'EXCEPTION DE TOUTE GARANTIE EXPRESSE ACCORDÉE DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS STANDARDS OU LE CONTRAT CONCERNÉ, LES SERVICES ET LES MATÉRIELS DE SOFTWAREONE SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET « SELON LA DISPONIBILITÉ », ET EN CONSÉQUENCE, SOFTWAREONE DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES DE TOUT TYPE OU NATURE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES, IMPLICITES, LÉGALES OU AUTRES, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE TITRE, DE NON-CONTREFAÇON, DE QUALITÉ MARCHANDE, D'EXACTITUDE DU CONTENU INFORMATIF, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE JOUISSANCE PAISIBLE, AINSI QUE TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DE TOUTE PRATIQUE COMMERCIALE, USAGE OU COUTUME COMMERCIALE. EN OUTRE, SOFTWAREONE NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION NI NE DONNE AUCUNE GARANTIE SELON LAQUELLE LES SERVICES OU LES MATÉRIELS DE SOFTWAREONE RÉPONDRONT À DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES OU SECTORIELLES OU À TOUTE AUTRE EXIGENCE D'UNE AUTORITÉ PUBLIQUE DANS UNE RÉGION GÉOGRAPHIQUE QUELCONQUE, NI QU'ILS RENDRONT LE CLIENT CONFORME À CELLES-CI, QU'ILS RÉPONDRONT AUX EXIGENCES DU CLIENT, QU'ILS SATISFERONT À DES NORMES DE PERFORMANCE OU DE FIABILITÉ OU ATTEINDRONT DES RÉSULTATS ATTENDUS, QU'ILS PERMETTRONT DES ÉCONOMIES DE COÛTS, UNE RÉDUCTION DES DÉPENSES OU UNE AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DES PROCESSUS, QU'ILS RÉDUIRONT UN RISQUE DE SÉCURITÉ OU METTRONT EN ÉVIDENCE TOUT OU PARTIE DES RISQUES DE SÉCURITÉ, QU'ILS SERONT COMPATIBLES OU FONCTIONNERONT AVEC D'AUTRES LOGICIELS, APPLICATIONS, SYSTÈMES OU SERVICES, QU'ILS FONCTIONNERONT SANS INTERRUPTION OU EN TEMPS UTILE, QU'ILS SERONT EXEMPTS D'ERREURS OU QUE TOUTE ERREUR OU DÉFAUT POURRA OU SERA CORRIGÉ(E), NI QU'ILS SONT SÉCURISÉS OU EXEMPTS DE LOGICIELS OU DE CODES MALVEILLANTS, ET SOFTWAREONE N'AURA AUCUNE RESPONSABILITÉ AU TITRE DES DOMMAGES EN RÉSULTANT.

8.4. EN OUTRE, ET POUR ÉVITER TOUTE AMBIGUÏTÉ, LE CLIENT RECONNAÎT ET ACCEPTE QUE (I) SOFTWAREONE N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ NI NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE OU INDEMNITÉ POUR LES PRODUITS. PAR CONSÉQUENT, TOUS LES PRODUITS SONT FOURNIS « TELS QUELS » ET « SELON LA DISPONIBILITÉ ». TOUT DOCUMENT RELATIF À DES PRODUITS, QUI INCLUT UNE GARANTIE OU UNE INDEMNITÉ DE SOFTWAREONE AU CLIENT OU À TOUT UTILISATEUR, OU QUI INCLUT UN LANGAGE SUSCEPTIBLE DE CRÉER UNE RESPONSABILITÉ POUR SOFTWAREONE, EST NUL ET NON AVENU ; (II) SOFTWAREONE NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE DU NON-RESPECT NI DE LA VIOLATION PAR LE CLIENT DES CONDITIONS DU PRODUIT ; ET (III) SOFTWAREONE N'AURA AUCUNE RESPONSABILITÉ EN LIEN AVEC TOUT AUDIT OU DEMANDE DE

PAIEMENT ADRESSÉ AU CLIENT PAR UN TIERS SUR LA BASE DE L'UTILISATION DES PRODUITS PAR LE CLIENT OU DU NON-RESPECT DES CONDITIONS DU PRODUIT.

9. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

9.1. LA RESPONSABILITÉ D'AUCUNE DES PARTIES NE SERA EXCLUE OU LIMITÉE (QU'IL S'AGISSE D'UN DÉLIT CONTRACTUEL, D'UN DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), D'UN MANQUEMENT À UNE OBLIGATION LÉGALE, D'UNE INDEMNITÉ OU AUTRE) EN CE QUI CONCERNE:

9.1.1. LE DÉCÈS OU LES PRÉJUDICES CORPORELS IMPUTABLES À LA NÉGLIGENCE;
9.1.2. LA FRAUDE OU LES DÉCLARATIONS FRAUDULEUSES;
9.1.3. LA NÉGLIGENCE GRAVE OU LA FAUTE INTENTIONNELLE;
9.1.4. EN CE QUI CONCERNE LE CLIENT: (I) LA RESPONSABILITÉ DU CLIENT DE PAYER SOFTWAREONE CONFORMÉMENT AUX TERMES DES PRÉSENTES CONDITIONS STANDARDS ET DE CHAQUE CONTRAT; ET (II) LES OBLIGATIONS D'INDEMNISATION DU CLIENT EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS STANDARDS ET DE CHAQUE CONTRAT;
9.1.5. EN CE QUI CONCERNE SOFTWAREONE, LES OBLIGATIONS D'INDEMNISATION DE SOFTWAREONE EN VERTU DE LA CLAUSE 6 (INDEMNISATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE) DES CONDITIONS DE SERVICES; ET
9.1.6. TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ QUI NE PEUT ÊTRE EXCLUE OU LIMITÉE PAR LA LOI.

9.2. SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS DE LA CLAUSE 9.1, SOFTWAREONE N'EST PAS RESPONSABLE (QU'IL S'AGISSE D'UN DÉLIT CONTRACTUEL, D'UN DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), D'UN MANQUEMENT À UNE OBLIGATION LÉGALE, D'UNE INDEMNITÉ OU AUTRE) EN CAS DE:

9.2.1. LA PERTE DE REVENUS, LA PERTE DE BÉNÉFICES RÉELS OU ANTICIPÉS, LA PERTE D'ÉCONOMIES (RÉELLES OU ANTICIPÉES), LA PERTE D'ACTIVITÉ, L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, LA PERTE D'UTILISATION, LA PERTE, L'ENDOMMAGEMENT OU L'ALTÉRATION DU MATÉRIEL DU CLIENT, AINSI QUE LES COÛTS DE RECONSTITUTION DE CE MATÉRIEL, LA PERTE DE CONTRATS OU LA PERTE DE FONDS DE COMMERCE OU DE RÉPUTATION; OU
9.2.2. TOUT TYPE DE PERTE, DE DOMMAGE, DE BLESSURE OU DE DÉPENSE SPÉCIALE, INDIRECTE, EXEMPLAIRE, PUNITIVE, ACCESSOIRE OU CONSÉCUTIVE,

QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE (QUE CES PERTES, DOMMAGES, BLESSURES OU DÉPENSES AIENT ÉTÉ PRÉVISIBLES, CONNUES OU NON).

9.3. SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS DE LA CLAUSE 9.1, DE LA CLAUSE 9.2 ET DE TOUTE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT D'UN CONTRAT AUQUEL S'APPLIQUE LA CLAUSE 9.4, LA RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULÉE DE SOFTWAREONE À L'ÉGARD DE TOUTES LES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DES PRÉSENTES CONDITIONS STANDARDS OU S'Y RAPPORTANT (QU'IL S'AGISSE D'UN DÉLIT CONTRACTUEL, D'UN DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), D'UN MANQUEMENT À UNE OBLIGATION LÉGALE, D'UNE INDEMNITÉ OU AUTRE) N'EXCÉDERA PAS DIX MILLE DOLLARS (10 000 DOLLARS).

9.4. SOUS RÉSERVE DES DISPOSITIONS DE LA CLAUSE 9.1 ET DE LA CLAUSE 9.2, LA RESPONSABILITÉ TOTALE CUMULÉE DE SOFTWAREONE AU TITRE D'UN CONTRAT (QU'IL S'AGISSE D'UN DÉLIT CONTRACTUEL, D'UN DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), D'UN MANQUEMENT À UNE OBLIGATION LÉGALE, D'UNE INDEMNITÉ OU AUTRE) N'EXCÉDERA PAS LE PLUS ÉLEVÉ DES MONTANTS SUIVANTS: (I) LES MONTANTS PAYÉS OU PAYABLES PAR LE CLIENT À SOFTWAREONE EN VERTU DU CONTRAT (À L'EXCLUSION DE TOUT MONTANT PAYÉ OU PAYABLE À DES TIERS) AU COURS DES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT L'ÉVÉNEMENT DONNANT LIEU À LA RÉCLAMATION; ET (II) DIX MILLE DOLLARS AMÉRICAINS (10 000 DOLLARS AMÉRICAINS) OU LE MONTANT ÉQUIVALENT DANS LA DEVISE DU LIEU D'ÉTABLISSEMENT DE SOFTWAREONE.

9.5. SOUS RÉSERVE DE LA CLAUSE 24.1 DES PRÉSENTES CONDITIONS STANDARDS, LES LOIS DE CERTAINS PAYS PEUVENT NE PAS AUTORISER TOUT OU PARTIE DES LIMITATIONS DÉCRITES CI-DESSUS ET SI CES LOIS S'APPLIQUENT, TOUT OU PARTIE DES LIMITATIONS SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER. DANS CE CAS, LES DISPOSITIONS CI-DESSUS SERONT CONSIDÉRÉES COMME MODIFIÉES DANS LA MESURE MINIMALE REQUISE POUR LES RENDRE APPLICABLES CONFORMÉMENT AUX LOIS EN VIGUEUR.

10. CONFIDENTIALITÉ, ENQUÊTES DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE ET MARKETING

Confidentialité

10.1. Chaque Partie reconnaît que certaines informations qu'elle recevra de l'autre Partie peuvent être des Informations confidentielles de l'autre Partie. Le Destinataire doit exercer le même degré de soin et de protection à l'égard des Informations confidentielles du Divulgateur qu'elle exerce à l'égard de ses propres Informations confidentielles, mais en aucun cas moins qu'un niveau de soin raisonnable. Le Destinataire ne doit pas divulguer ou permettre la divulgation des Informations confidentielles du Divulgateur à un tiers autre que ses destinataires autorisés sans l'accord écrit préalable du Divulgateur. Lorsque le Divulgateur a donné son consentement écrit préalable, le tiers sera considéré comme un Destinataire autorisé du Destinataire.

10.2. Le Destinataire ne peut utiliser les Informations confidentielles que dans la mesure nécessaire à l'exercice de ses droits et/ou à l'exécution de ses obligations au titre des présentes Conditions standards et du Contrat correspondant, et ne peut divulguer ces Informations confidentielles qu'à ses Destinataires autorisés, sur la base du besoin de savoir et uniquement aux fins des présentes Conditions standards et du Contrat correspondant. Le Destinataire doit s'assurer que ses Destinataires autorisés qui reçoivent les Informations confidentielles: (i) ont pris connaissance des obligations de confidentialité énoncées dans les présentes Conditions standards et dans le Contrat concerné et s'y conforment; et (ii) ne causent pas ou ne permettent pas la divulgation d'Informations confidentielles à un tiers. Le Destinataire est directement responsable envers le Divulgateur de toute violation de ces obligations par ses Destinataires autorisés.

10.3. Le Destinataire ne sera pas empêché de divulguer les Informations confidentielles s'il peut démontrer et documenter que ces informations:

10.3.1. étaient légitimement en sa possession ou connues de lui avant leur réception;
10.3.2. sont ou sont devenues de notoriété publique sans qu'il y ait faute de la part du Destinataire;
10.3.3. sont obtenues légalement d'un tiers qui n'est pas lié par des obligations de confidentialité similaires;
10.3.4. sont élaborées par le Destinataire indépendamment de toute divulgation faite dans le cadre des présentes et sans référence, utilisation ou accès aux Informations confidentielles du Divulgateur.

10.4. Le Destinataire n'est pas empêché de divulguer des Informations confidentielles lorsqu'il est tenu de les divulguer en vertu de la loi ou d'une ordonnance ou d'une exigence d'un tribunal, d'un organisme gouvernemental ou d'un organisme de réglementation (y compris une bourse de valeurs) auquel le Destinataire est lié. Le Destinataire, dans la mesure où il n'en est pas empêché par cette loi, cette ordonnance ou cette exigence doit: (i) limiter la divulgation au strict nécessaire et avertir le plus tôt possible le Divulgateur; et (ii) sur demande, aider le Divulgateur (aux frais du Divulgateur) à obtenir une injonction de protection ou toute autre garantie concernant la préservation de la confidentialité de ces Informations confidentielles.

10.5. Le Destinataire reconnaît que les dommages-intérêts peuvent ne pas constituer un recours adéquat pour le Divulgateur en cas de violation effective ou imminente par le Destinataire des obligations de confidentialité énoncées dans le présent document et que le Divulgateur a le droit (sans préjudice de tout autre droit ou recours) de demander un redressement par voie d'injonction, une exécution spécifique ou toute autre ordonnance appropriée pour faire respecter ces obligations.

Enquêtes de satisfaction de la clientèle et marketing

10.6. Nonobstant ce qui précède, le Client autorise SoftwareOne et chacun de ses Affiliés à l'utiliser comme référence pour les Produits et/ou Services et à le divulguer en tant que client de SoftwareOne à ces fins, y compris dans des appuis verbaux, présentations, communiqués de presse, listes de clients, bases de données de référence, réponses à des appels d'offres, matériel de marketing numérique et physique, canaux de médias en ligne et contenu (par exemple, sites Web, médias sociaux, etc.) et dans d'autres marketing et communications à des clients potentiels et à des tierces parties. Le Client accepte également de fournir un (1) ou plusieurs témoignages, de servir d'étude de cas, de faciliter la participation de son personnel à des témoignages vidéo et d'être généralement disponible en tant que référence pour des conversations avec des clients potentiels concernant les Produits et/ou Services fournis dans le cadre d'un ou de plusieurs Contrats. SoftwareOne travaillera avec les représentants désignés par le Client pour préparer le matériel nécessaire à la publication. En ce qui concerne les conversations avec des clients potentiels, SoftwareOne demandera la disponibilité et modérera et dirigera la conversation entre le Client et tout client potentiel. À toutes ces fins, le Client accorde à SoftwareOne et à ses Affiliés une licence mondiale, gratuite, non exclusive et illimitée pour créer, publier, afficher, reproduire, imprimer, transmettre, exposer, distribuer et utiliser de toute autre manière le nom, le logo et les marques du client (les « **Marques du client** ») et tout Matériel du client fourni par le Client en relation avec ce qui précède. Tout le fonds de commerce résultant de l'utilisation des Marques du client bénéficiera au Client.

10.7. En outre, le Client accepte de faciliter la participation de son personnel à des enquêtes de satisfaction de la clientèle de temps à autre. À cet égard, SoftwareOne peut envoyer au personnel employé par le Client ou agissant en son nom des enquêtes de satisfaction via les adresses électroniques fournies à SoftwareOne lors de la conclusion et de la signature des présentes Conditions standards et/ou de tout Contrat. Le Client ou son personnel peut se désinscrire à tout moment, en utilisant l'option « Se désinscrire » dans la communication ou en envoyant un courriel à Voiceof.Customer@softwareone.com. Veuillez consulter l'avis de confidentialité de

SoftwareOne ici : Avis de confidentialité de SoftwareOne pour plus de détails sur le traitement des Données personnelles.

10.8. Lorsque des Données personnelles du personnel du Client seront traitées par SoftwareOne dans le cadre des activités autorisées par la clause 10.6, le Client accepte de faciliter la signature par le personnel concerné d'un Accord de participation au marketing de SoftwareOne.

10.9. Le Client doit notifier SoftwareOne de tout changement dans son personnel participant aux activités décrites dans les clauses 10.7 et 10.8 dans les plus brefs délais.

10.10. Pour éviter toute ambiguïté, les termes des présentes Conditions standards et du/des Contrat(s), ainsi que toute Information confidentielle divulguée en vertu de ceux-ci, doivent rester confidentiels et ne pas être divulgués sans l'accord écrit préalable du Divulgateur.

11. SUSPENSION

11.1. Sans préjudice de tout autre droit ou recours, SoftwareOne peut à tout moment, à sa discrétion, suspendre ou demander la suspension de l'accès et/ou de l'utilisation par le Client des Produits, des Services et/ou de toute EU ou d'une partie de ceux-ci, immédiatement sans préavis et sans responsabilité:

11.1.1. lorsque l'accès et/ou l'utilisation peut avoir un impact négatif sur les Produits, les Services et/ou les EU, soumettre SoftwareOne ou un tiers (y compris un tiers) à une responsabilité (y compris une activité ou une consommation inhabituelle ou excessive) ou lorsque cela est nécessaire pour faire face à une urgence, une menace pour la sécurité ou une menace pour l'intégrité ou la réputation de SoftwareOne ou d'un tiers (y compris d'un Tiers);
11.1.2. lorsque le Client est en violation des présentes Conditions standards, d'un Contrat, des Conditions des Produits ou des Conditions des UE (à l'exception d'un défaut de paiement des sommes dues, qui sera traité conformément à la Clause 4.5);
11.1.3. pour se conformer à la loi ou à l'ordonnance ou à l'exigence de tout organisme gouvernemental ou réglementaire (y compris toute bourse de valeurs mobilières) auquel SoftwareOne est lié;
11.1.4. en ce qui concerne les Produits, lorsque le Tiers désactive ou suspend l'accès ou l'utilisation ou a demandé à SoftwareOne de le faire; ou
11.1.5. sans préjudice du droit de résiliation de SoftwareOne, dans toutes les circonstances où SoftwareOne a le droit de résilier les présentes Conditions standards ou un Contrat.

12. RÉSILIATION

12.1. L'une ou l'autre des Parties peut résilier les présentes Conditions standards et/ou tout Contrat à tout moment, avec effet immédiat, par notification écrite à l'autre Partie, sans encourir de responsabilité pour cette résiliation, si:

12.1.1. l'autre Partie, entre en liquidation, suspend ou cesse d'exercer la totalité ou une partie substantielle de ses activités;
12.1.2. un administrateur, un séquestre administratif, un séquestre ou un gérant est nommé (ou toute personne est habilitée à le faire) pour toute partie de l'activité de l'autre Partie;
12.1.3. un créancier ou un débiteur prend possession des biens ou des actifs de l'autre Partie, ou qu'une procédure similaire est engagée ou mise en œuvre sur ces biens ou actifs, et il n'y est pas mis fin dans un délai de dix (10) jours ouvrables);
12.1.4. l'autre Partie, qui est une personne physique ou, si la Partie est une société, tout associé de cette société, fait faillite ou fait l'objet d'une demande de mise en faillite;
12.1.5. l'autre Partie suspend le paiement de ses dettes ou n'est pas en mesure de payer ses dettes à leur échéance ou admet son incapacité à payer ses dettes ou est engagée dans une procédure ou un arrangement relatif à un rééchelonnement de la dette, un arrangement avec les créanciers, un ordre d'administration, un plan de restructuration, une procédure de liquidation ou un moratoire; ou
12.1.6. toute chose analogue à ce qui précède se produit en vertu de la loi de toute juridiction à l'égard de l'autre Partie.

12.2. En plus de tout autre droit de résiliation prévu, chaque partie peut résilier les présentes Conditions standards et/ou le contrat concerné à tout moment avec effet immédiat moyennant une notification écrite adressée à l'autre partie sans encourir de responsabilité pour cette résiliation si l'autre partie commet une violation substantielle des présents Conditions standards ou du contrat concerné (selon le cas) à laquelle il ne peut être remédié ou commet une violation substantielle à laquelle il peut être remédié et n'y remédie pas dans les trente (30) jours calendaires suivant la réception d'une notification écrite exigeant qu'il y soit remédié (y compris, pour éviter toute ambiguïté, un défaut de paiement par le client de tout montant dû, ce qui sera considéré comme une violation substantielle).

12.3. L'une ou l'autre des Parties peut résilier les présentes Conditions standards pour quelque raison que ce soit, à tout moment, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours adressé à l'autre Partie, sans encourir de responsabilité pour cette résiliation. Sauf accord contraire dans un Contrat, SoftwareOne peut en outre résilier un Contrat (en totalité ou en partie), à tout moment, pour quelque raison que ce soit ou sans raison, en fournissant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours au Client.

12.4. En plus de tout autre droit de résiliation, SoftwareOne peut résilier les présentes Conditions standards et/ou tout Contrat à tout moment avec effet immédiat sur notification écrite au Client, sans encourir de responsabilité pour une telle résiliation, lorsque:

12.4.1. Le Client ou l'un de ses Affiliées ou l'un de ses ou de leurs administrateurs, dirigeants, gestionnaires, employés ou agents est concerné par les Règles de sanctions ou le Client est en infraction avec la clause 15;
12.4.2. elle détermine qu'il est nécessaire de se conformer à la loi ou à une exigence de tout organisme gouvernemental ou réglementaire (y compris toute bourse de valeurs mobilières) auquel SoftwareOne est liée;
12.4.3. elle soupçonne l'existence d'une activité illégale ou frauduleuse en rapport avec l'accès ou l'utilisation par le Client des Produits et/ou des Services;
12.4.4. sa relation avec un Tiers qui fournit des Produits dont elle dépend pour l'exécution d'un Contrat expire, prend fin ou l'oblige à modifier la manière dont elle fournit ces Produits ou lui interdit de vendre ou de mettre à disposition ces Produits; ou
12.4.5. un Tiers a résilié ou demandé à SoftwareOne de résilier les Conditions des produits.

12.5. Sous réserve des dispositions du présent document, la résiliation d'un Contrat est affectée conformément à ses dispositions.

13. EFFET DE LA RÉSILIATION

13.1. À l'expiration ou à la résiliation, pour quelque raison que ce soit, des présentes Conditions standards et/ou d'un Contrat:

13.1.1. tous les droits et autorisations du Client en vertu des présentes Conditions standards et/ou du Contrat (selon le cas) seront immédiatement et automatiquement résiliés;
13.1.2. chaque Partie remet immédiatement ou, sur instruction de l'autre Partie, détruit toutes les Informations confidentielles de l'autre Partie (à l'exception de celles qui doivent être utilisées dans le cadre des Contrats encore en vigueur ou qui doivent être conservées en vertu de la loi, dans le cadre d'éventuelles procédures judiciaires ou à des fins d'audit et/ou d'archivage) et toutes les copies de ces informations qui sont en sa possession, sous sa garde ou sous son contrôle; et
13.1.3. Le Client doit payer à SoftwareOne tous les montants dus jusqu'à la date de résiliation, ainsi que: (a) les coûts de tous les matériaux et biens commandés pour l'exécution des présentes Conditions standards et/ou du Contrat résilié; (b) tous les autres montants tels que les frais d'utilisation, les frais de licence, les frais d'annulation/résiliation, les frais de transfert, les paiements d'engagement minimum et autres paiements que SoftwareOne a payé ou est contractuellement tenue de payer à ses sous-traitants, entrepreneurs, agents, concédants de licence ou fournisseurs (y compris les Tiers); et (c) sauf dans la mesure où SoftwareOne résilie un Contrat (en tout ou en partie) pour des raisons de commodité (par exemple, pas à la suite d'une défaillance du Client), les frais de résiliation prévus dans le Contrat (le cas échéant) (les « **Frais de résiliation** ») pour les Produits et/ou Services résiliés. Tous les paiements (y compris les paiements futurs) deviennent immédiatement exigibles à la date effective de résiliation, même si des délais de paiement plus longs ont été convenus antérieurement.

13.2. Toute autre conséquence de la résiliation ou de l'expiration d'un Contrat sera indiquée dans le Contrat.

13.3. L'expiration ou la résiliation: (i) des présentes Conditions standards ne résilie pas automatiquement un Contrat; et (ii) un Contrat ne résilie pas automatiquement un autre Contrat ou les présentes Conditions standards.

13.4. La résiliation des présentes Conditions standards ou de tout Contrat en vertu de cette clause ou de toute autre clause n'affecte pas la continuité des clauses de ces accords qui sont stipulées ou qui, de par leur nature, sont destinées à se poursuivre après la résiliation, ni les droits acquis ou les obligations existantes déjà contractées, qu'elles soient liées au paiement ou à d'autres éléments.

14. PROTECTION DES DONNÉES

14.1. Dans la mesure où l'exécution d'un Contrat implique le traitement de Données personnelles par SoftwareOne au nom et selon les instructions du Client, les Parties doivent accepter l'Accord-cadre de traitement des données énoncé dans le Contrat. Pour éviter toute ambiguïté, le Client accepte que ses instructions pour le traitement des Données personnelles soient conformes à l'Accord-cadre sur le traitement des données.

14.2. Les Parties conviennent que, lorsque des Données personnelles sont traitées, elles se conformeront chacune aux exigences applicables en vertu des lois sur la protection des données. Par conséquent, la présente clause s'ajoute aux obligations ou aux droits d'une Partie en vertu de ces lois sur la protection des données et ne les allège pas, ne les supprime pas et ne les remplace pas.

15. EXPORTATION

15.1. Le Client reconnaît que les Produits et/ou Services peuvent être soumis aux lois et réglementations relatives au contrôle des exportations, au commerce et aux sanctions de plusieurs juridictions. Le Client doit, à tout moment, se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière d'importation, de contrôle des exportations, de douanes et de sanctions, y compris celles administrées ou appliquées par les États-Unis (notamment les Export Administration Regulations et les réglementations de l'OFAC), l'Union européenne et ses États membres, le Royaume-Uni, le Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que toute autre juridiction ayant autorité sur SoftwareOne, le Client, les Produits et/ou les Services. Cette obligation s'applique à toutes les exportations, réexportations et transferts (y compris les exportations nationales et réputées), ainsi qu'à tout accès, toute utilisation et/ou toute réception des Produits et/ou Services.

15.2. Le Client ne doit pas, directement ou indirectement: (i) exporter, réexporter, transférer ou divulguer des Produits et/ou Services vers tout pays ou région faisant l'objet de sanctions ou d'un embargo, ni à toute personne ou entité inscrite sur une liste de parties restreintes applicable ou détenue ou contrôlée par une partie figurant sur une telle liste; (ii) accéder aux Produits et/ou Services et/ou les utiliser à des fins interdites, notamment en lien avec la prolifération nucléaire, balistique ou d'armes chimiques/biologiques ; des applications militaires, de défense ou de surveillance lorsque cela est prohibé; ou en lien avec des violations des droits de l'homme; ou (iii) revendre, concéder en sous-licence ou transférer autrement les Produits et/ou Services à tout tiers, sauf si ce tiers accepte par écrit de se conformer à des obligations similaires à celles prévues dans la présente Clause.

15.3. SoftwareOne ne s'engage pas à fournir des informations relatives à la classification à l'exportation ou aux licences concernant les Produits. Toutefois, sur demande écrite spécifique du Client, et uniquement dans la mesure où ces informations sont mises à la disposition de SoftwareOne par le Tiers concerné, SoftwareOne peut fournir ces informations au Client. Toute information ainsi fournie l'est uniquement à titre de commodité et sans garantie quant à son exactitude ou à son exhaustivité. Le Client demeure seul responsable de la détermination et du respect de toutes les exigences applicables en matière de classification, de licences et d'autorisations relatives à son accès, à son utilisation, à son importation, à son exportation, à sa réexportation ou à son transfert des Produits et Services, et doit, à ses frais, obtenir toute licence, tout permis ou toute autre autorisation requis(e) avant de procéder à de telles activités.

15.4. Le Client déclare et garantit que ni lui, ni l'un quelconque de ses Affiliés, ni l'un quelconque de ses administrateurs, dirigeants, employés ou agents ou de ceux de ses Affiliés: (i) n'est inscrit(e) sur une liste applicable de parties restreintes ou refusées, ni détenu(e) ou contrôlé(e) par une personne ou entité figurant sur une telle liste, ni n'agit pour le compte d'une telle personne ou entité; (ii) n'est situé(e), constitué(e) ou résident(e) dans un pays ou une région faisant l'objet de sanctions globales ou d'embargos commerciaux; ou (iii) n'accédera pas aux Produits et/ou Services, ne les utilisera pas et ne permettra pas leur accès ou leur utilisation dans un tel pays ou région sanctionné(e), ni au bénéfice d'une telle personne ou entité sanctionnée. Le Client doit notifier promptement par écrit à SoftwareOne si l'une quelconque de ces déclarations cesse d'être exacte.

15.5. Le Client doit notifier promptement, et en tout état de cause avant toute exportation, réexportation ou transfert des Produits et/ou Services, SoftwareOne par écrit de toute violation réelle ou présumée de la présente Clause ou de toute modification des restrictions applicables en matière d'exportation ou de sanctions susceptible d'affecter son accès et/ou son utilisation des Produits et/ou Services. Le Client conservera des registres exacts démontrant sa conformité à la présente Clause pendant au moins cinq (5) ans après la résiliation ou l'expiration des présentes Conditions standards et de chaque Contrat et, sur demande raisonnable de SoftwareOne, fournira la documentation ou les certifications pertinentes et coopérera avec SoftwareOne pour répondre aux demandes légales ou aux audits des autorités compétentes relatifs aux Produits et/ou Services.

15.6. Toute violation de la présente Clause par le Client constituera un manquement grave autorisant SoftwareOne à résilier immédiatement les présentes Conditions standards et/ou le(s) Contrat(s) concerné(s) sur notification, sans engager sa responsabilité. En outre, SoftwareOne peut résilier immédiatement les présentes Conditions standards et/ou le(s) Contrat(s) concerné(s) sur notification, sans engager sa responsabilité, si elle estime raisonnablement que l'exécution violerait les lois applicables en matière de contrôle des exportations ou de sanctions, ou la présente clause. Le Client accepte d'indemniser, de défendre et de garantir SoftwareOne et ses Affiliés ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés et agents respectifs contre toute réclamation, responsabilité, dommage, perte, amende, pénalité, coût et dépense quels qu'ils soient (y compris des honoraires d'avocat raisonnables) résultant directement ou indirectement de toute violation de la présente Clause par le Client, ses Affiliés ou toute personne à laquelle il a fourni un accès et/ou l'usage des Produits et/ou Services.

15.7. La présente Clause survivra à la résiliation ou à l'expiration des présentes Conditions standards et de chaque Contrat.

16. AFFILIÉS

16.1. Les Affiliés du Client peuvent se procurer des Produits et/ou des Services selon les présentes Conditions standards en concluant un Contrat avec SoftwareOne ou un Affilié de SoftwareOne. Lorsque l'Affilié du Client conclut un Contrat selon les présentes Conditions standards: (i) les références au « Client » dans les présentes Conditions standards se réfèrent à l'Affilié du Client; (ii) les références à « SoftwareOne » dans les présentes Conditions standards se réfèrent à l'Affilié de SoftwareOne qui a conclu le Contrat ou, à SoftwareOne, lorsque SoftwareOne a conclu le Contrat avec l'Affilié du Client; et (iii) les conditions générales du Contrat constituent un accord distinct entre l'Affilié du Client et l'Affilié de SoftwareOne qui a conclu le Contrat ou, à SoftwareOne, lorsque SoftwareOne a conclu le Contrat avec l'Affilié du Client. Les Parties au Contrat peuvent incorporer dans un Contrat des conditions spécifiques, y compris celles qui sont nécessaires pour tenir compte des lois et réglementations locales, mais ces conditions convenues localement seront des dispositions spécifiques à ce Contrat et ne seront pas interprétées comme modifiant les présentes Conditions standards autrement qu'en ce qui concerne le Contrat en question. Le Client reconnaît que les Tiers peuvent avoir des exigences supplémentaires à l'égard des Affiliés du Client, y compris, par exemple, dans le but de déterminer les niveaux de prix ou les remises sur les Produits.

16.2. Le Client et ses Affiliés seront conjointement et solidairement responsables de toute responsabilité pouvant découler des présentes Conditions standards et de tout Contrat.

16.3. Sans préjudice de tout autre droit dont SoftwareOne peut disposer, si tout montant dû par le Client ou tout Affilié du Client n'est pas payé dans un délai de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de la facture, SoftwareOne peut, à sa seule discrétion, adresser la facture à toute entité au sein du Groupe du Client. Toute entité au sein du Groupe Client recevant une telle facture accepte de régler à SoftwareOne l'ensemble des montants en retard dans un délai de cinq (5) jours calendaires à compter de la date de la facture. Avant d'adresser la facture à une autre entité du Groupe du Client, SoftwareOne doit déployer des efforts raisonnables pour recouvrer le paiement auprès du Client ou de l'Affilié concerné du Client (selon le cas), conformément à ses pratiques habituelles de gestion des comptes clients.

17. CAS DE FORCE MAJEURE

17.1. Aucune des Parties n'est responsable d'un retard ou d'un manquement dans l'exécution de ses obligations au titre des présentes Conditions standards ou de tout Contrat (autres que les obligations de paiement) dans la mesure où ce retard ou ce manquement résulte d'un cas de force majeure. Chaque Partie notifie rapidement à l'autre Partie un cas de force majeure ou un cas de force majeure potentiel susceptible d'affecter sa capacité à s'acquitter de ses obligations et s'efforce raisonnablement d'en atténuer les effets.

18. SOLLICITATION

18.1. Pendant une période de douze (12) mois après la résiliation ou l'expiration des présentes Conditions standards ou d'un Contrat (selon le cas), aucune des Parties ne peut, directement ou indirectement, solliciter à des fins d'embauche tout dirigeant, administrateur, employé ou prestataire individuel de l'autre Partie ou de l'un de ses Affiliés ayant été impliqué dans l'objet des présentes Conditions standards ou du Contrat concerné (selon le cas), sans le consentement écrit préalable de l'autre Partie. Cette interdiction n'empêche pas une Partie de mener à tout moment des campagnes publicitaires de recrutement de bonne foi ni d'offrir un emploi à tout membre du personnel de l'autre Partie qui répondrait à ces campagnes.

19. RELATION ENTRE LES PARTIES

19.1. Les Parties se considèrent à tout moment comme des contractants indépendants, et rien dans les présentes Conditions standards ou dans tout Contrat ne doit être considéré comme créant une relation d'emploi, d'agence, de coentreprise, de partenariat ou autre arrangement similaire. Sauf indication contraire dans les présentes Conditions standards ou dans le Contrat concerné, aucune des Parties n'est ou ne peut se présenter à un tiers comme étant l'agent de l'autre Partie ou n'a le pouvoir d'engager l'autre Partie.

20. DROITS NON EXCLUSIFS

20.1. Les présentes Conditions standards et chaque Contrat sont non exclusifs et chaque Partie peut conclure des accords avec des tiers pour des Produits et/ou des Services similaires. Rien dans les présentes Conditions standards n'oblige le Client à conclure un contrat ou à acheter une quantité particulière (que ce soit en volume, en termes monétaires ou en durée) de Produits et/ou de Services. Rien dans les présentes Conditions standards n'oblige SoftwareOne à fournir des Produits et/ou des Services au Client.

21. CESSION ET SOUS-TRAITANCE

21.1. Le Client ne peut céder, transférer, nover ou sous-traiter aucun de ses droits et/ou obligations en vertu des présentes Conditions standards ou de tout Contrat sans l'accord écrit préalable de SoftwareOne (qui ne sera pas refusé ou retardé de manière déraisonnable).

21.2. SoftwareOne peut céder, transférer, nover ou sous-traiter tout ou Partie de ses droits et/ou obligations en vertu des présentes Conditions standards ou de tout Contrat à tout Affilié ou tiers à tout moment sans le consentement écrit préalable du Client.

21.3. Sous réserve des autres dispositions de la présente clause, les présentes Conditions standards et chaque Contrat lient les représentants personnels des Parties, leurs ayants droit et leurs successeurs et s'appliquent à leur profit.

22. TIERS BÉNÉFICIAIRES

22.1. Sauf disposition expresse des présentes Conditions standards ou d'un Contrat, aucune disposition des présentes Conditions standards ou du Contrat ne crée de droits de tiers bénéficiaires pour une personne physique ou morale qui n'est pas partie aux présentes Conditions standards ou au Contrat. Si une personne qui n'est pas partie aux présentes Conditions standards ou au Contrat a le droit d'en faire appliquer une clause en vertu d'une loi, nonobstant cette loi, les Parties peuvent modifier ou annuler les présentes Conditions standards ou le Contrat entre elles sans exiger le consentement de cette tierce partie.

23. RENONCIATION

23.1. La renonciation à l'une des conditions des présentes Conditions standards ou sa modification par l'une ou l'autre des Parties n'entraîne pas l'annulation, la renonciation ou la modification d'autres conditions. Le fait de ne pas exercer ou de tarder à exercer un droit ou un recours ne sera pas interprété comme une renonciation à ce droit ou à ce recours en ce qui concerne les circonstances ou les événements passés, présents et/ou futurs. Aucun exercice unique ou partiel d'un droit ou d'un recours n'empêchera ou ne limitera l'exercice ultérieur de ce droit ou de ce recours. Toutes les renonciations doivent être formulées par écrit pour être valables.

24. DIVISIBILITÉ

24.1. Si une disposition des présentes Conditions standards ou d'un Contrat est jugée invalide, illégale ou inapplicable par un tribunal compétent, cette invalidité, illégalité ou inapplicabilité ne portera pas atteinte à la validité, à la légalité ou à l'applicabilité des autres dispositions, qui resteront pleinement en vigueur. Les Parties conviennent d'essayer de remplacer la disposition invalide, illégale ou inapplicable par une disposition valide, légale et applicable permettant d'atteindre autant que possible les objectifs économiques, légaux et commerciaux de la disposition invalide, illégale ou inapplicable.

25. MODIFICATIONS

25.1. SoftwareOne peut modifier les présentes Conditions standards à tout moment et pour quelque raison que ce soit sans le consentement du Client. Des modifications peuvent être apportées à un Contrat conformément à ses dispositions. Nonobstant toute disposition contraire figurant dans un Contrat et sans préjudice de tout autre droit de modification, SoftwareOne est en droit, sans le consentement du Client, de modifier toute partie de tout Contrat afin de: (i) se conformer à la loi ou à une exigence de tout organisme gouvernemental ou réglementaire (y compris toute bourse de valeurs mobilières) auquel SoftwareOne est liée; et (ii) refléter les modifications apportées par un tiers à ses conditions d'utilisation du Produit ou aux conditions régissant leur revente par SoftwareOne ou leur fourniture dans le cadre des Services de SoftwareOne.

25.2. Les tiers ont le droit de modifier leurs Conditions de produits conformément à celles-ci. Toute modification apportée par un tiers à ses Conditions de Produits est réputée prendre effet à la date indiquée par ce tiers comme date d'entrée en vigueur de ces modifications. Sauf accord contraire de SoftwareOne, il est de la responsabilité du Client de surveiller, de vérifier et de se tenir informé de toute modification apportée par un Tiers aux Conditions de son Produit.

25.3. Nonobstant la Clause 26, SoftwareOne peut publier des modifications aux présentes Conditions standards à l'adresse https://www.softwareone.com/en/terms-conditions et à tout Contrat aux liens indiqués dans lesdits Contrats. Toute publication de ce type est réputée constituer une notification et être reçue à la date de sa publication. Il incombe au Client de vérifier régulièrement ces sites afin de prendre connaissance de toute modification des conditions. En continuant à utiliser les Produits et/ou Services après la date des modifications, le Client accepte d'être lié par les conditions modifiées.

25.4. Le Client accepte qu'il n'aura aucune réclamation contre SoftwareOne pour tout dommage causé à la suite de toute modification apportée par SoftwareOne à ses conditions ou par des tiers à leurs Conditions de Produit.

26. AVIS

26.1. Tout avis devant être donné en vertu des présentes Conditions standards ou de tout Contrat doit l'être par écrit pour être effectif. Les avis peuvent être remis en main propre, par courrier recommandé, par service de messagerie ou par transmission électronique (s'ils sont envoyés sous forme électronique) et doivent être envoyés à l'adresse et à l'attention de la personne indiquée dans les présentes Conditions standards ou dans le Contrat concerné (selon le cas), ou à toute autre adresse et à l'attention de toute autre personne que l'une ou l'autre des Parties peut désigner par écrit à cet effet.

26.2. Les avis sont réputés reçus: (i) au moment de la livraison, s'ils sont remis en main propre; (ii) s'ils sont envoyés par courrier recommandé, à la date de réception telle qu'enregistrée lors de la livraison effective; (iii) au moment de la signature de l'accusé de réception du service de messagerie, s'ils sont livrés par courrier; et (iv) si aucun avis d'erreur n'est retourné, un jour ouvrable pendant les heures ouvrables au lieu du destinataire, au moment de l'envoi du courrier électronique, et dans les autres cas le jour ouvrable suivant, en cas de transmission par courrier électronique.

27. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD

27.1. Les présentes Conditions standards et chaque Contrat séparément constituent la déclaration complète et exclusive de l'accord entre les Parties en ce qui concerne les présentes Conditions standards ou le Contrat en question (selon le cas) et remplacent tous accords, propositions, promesses, assurances, garanties, déclarations, ententes et autres communications antérieurs, qu'ils soient oraux ou écrits, entre les Parties relativement à son objet. Le Client ne s'est pas appuyé sur une garantie, une déclaration, un engagement ou une autre déclaration ou expression d'opinion (qu'elle ait été faite innocemment ou par négligence) qui n'est pas expressément énoncée dans les présentes Conditions standards ou dans le Contrat concerné et le Client accepte qu'il n'aura aucun droit ou recours contre SoftwareOne à cet égard, à moins qu'il ne s'agisse d'une fraude.

28. ESCALADE ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

28.1. Avant d'entamer des procédures formelles de règlement des différends, les Parties tentent d'abord de résoudre tout différend découlant des présentes Conditions standards ou de tout Contrat, ou s'y rapportant, de manière informelle, au niveau d'autorité le plus bas possible, par des voies et des procédures amiables et commerciales. Si les Parties ne parviennent pas à résoudre le différend, chaque Partie désignera, à la demande écrite de l'une ou l'autre d'entre elles, des hauts représentants autorisés, qui auront pour tâche de se réunir aussi souvent que raisonnablement nécessaire afin de tenter de résoudre le différend dans un délai de quinze (15) jours calendaires. Si le différend ne peut être résolu par les hauts représentants autorisés, l'une ou l'autre des Parties peut en référer à son directeur général respectif ou à ses représentants désignés, qui se réunissent pour en discuter dans l'intention de régler le différend dès que cela est raisonnablement possible. Si le différend n'est pas résolu dans le cadre de cette procédure dans un délai total de trente (30) jours civils, l'une ou l'autre des Parties peut entamer une procédure judiciaire formelle pour faire valoir ses droits au titre des présentes Conditions standards ou du Contrat (selon le cas).

28.2. Rien dans la présente clause n'empêche les Parties d'entamer ou de poursuivre des procédures judiciaires pour: (i) traiter les réclamations relatives à la propriété des Droits de propriété intellectuelle; (ii) contraindre ou empêcher l'autre Partie de faire ou de ne pas faire quelque chose; (iii) éviter l'expiration des délais de prescription applicables ; (iv) préserver une position supérieure dans un différend par rapport à d'autres créanciers éventuels; ou (v) recouvrer une créance.

29. DROIT APPLICABLE ET DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX PAYS

29.1. Les présentes Conditions standards et chaque Contrat seront régis et interprétés conformément aux lois du pays/de l'état/de la province où se trouve le siège local de SoftwareOne, sans référence aux règles de conflit de lois (le « **Droit applicable** »). La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas aux présentes Conditions standards ni à aucun Contrat. Chaque Partie se soumet à la juridiction exclusive des tribunaux du pays/de l'état/de la province/de la ville dans lequel se trouve le siège social local de SoftwareOne (ou compétent pour ce lieu) en ce qui concerne tout différend ou procédure pouvant découler de ou en relation avec les présentes Conditions standards ou un Contrat (selon le cas). Nonobstant ce qui précède: (i) chaque Partie peut solliciter des mesures injonctives devant toute juridiction afin de protéger ses Droits de propriété intellectuelle, de faire respecter les obligations de confidentialité ou d'obtenir l'exécution ou la reconnaissance de toute sentence ou décision; et (ii) SoftwareOne peut, à sa seule discrétion, également intenter toute action ou réclamation aux fins du recouvrement et/ou de la récupération de paiements impayés ou d'autres créances pécuniaires dans le pays/l'État/la province où le Client est situé.

29.2. Les Dispositions spécifiques aux pays applicables au Droit applicable sont indiquées au lien suivant: Dispositions spécifiques aux pays.

30. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

Interprétation

30.1. Toute référence à une loi doit être interprétée comme incluant des références à cette loi telle qu'elle est modifiée, étendue ou réadoptée de temps à autre, ainsi qu'à toute loi adoptée en vertu de celle-ci.

30.2. Sauf si le contexte s'y oppose, les mots singuliers incluent le pluriel et vice versa, et les mots désignant d'un genre quelconque incluent tous les genres.

30.3. Une personne comprend une personne morale ou non (qu'elle ait ou non une personnalité juridique distincte), ainsi que ses représentants personnels, ses successeurs et ses ayants droit autorisés.

30.4. Les titres des clauses, paragraphes, sections et appendices ont pour seul but de faciliter les références et n'affectent pas l'interprétation des présentes Conditions standards ou de tout Contrat.

30.5. Toute phrase introduite par les termes « y compris », « incluant », « en particulier », « par exemple » ou toute expression similaire doit être interprétée comme une illustration et ne doit pas limiter le sens des mots, de la description, de la définition, de la phrase ou du terme qui précèdent ces termes.

30.6. Les présentes Conditions standards et/ou tout Contrat peuvent être mis à disposition dans des langues autres que l'anglais. Lorsqu'aucune version n'est disponible dans une langue donnée, la version anglaise s'appliquera. Lorsqu'une version est disponible dans une autre langue et qu'il existe un conflit ou une incohérence entre cette version et la version anglaise, la version anglaise prévaudra.

30.7. Lorsqu'une signature physique ou électronique est requise, les présentes Conditions standards et chaque Contrat peuvent être signés en plusieurs exemplaires distincts, dont chacun, une fois signé et daté, constitue un original, et ces exemplaires, pris ensemble, constituent un seul et même accord de Conditions standards ou Contrat (selon le cas).

Ordre de préséance

30.8. En cas de conflit ou d'incohérence entre les termes de ce qui suit: (i) les présentes Conditions standards et les Appendices, les termes des Appendices prévalent; et (ii) les présentes Conditions standards et les termes d'un Contrat, les termes du Contrat prévalent.

Conditions du Client

30.9. Aucune condition générale ou disposition d'un site web, d'une facture, d'un bon de commande ou d'un autre formulaire commercial utilisé par le Client ne remplacera les termes des présentes Conditions standards ou de tout Contrat, et tout document de ce type relatif aux présentes Conditions standards ou à tout Contrat ne sera utilisé qu'à des fins administratives et n'aura aucun effet juridique, même si SoftwareOne ne s'y oppose pas expressément ou si SoftwareOne effectue la livraison des Produits et/ou Services au Client sans condition en connaissance de ces conditions ou de ces dispositions.

Définitions

30.10. Dans les présentes Conditions standards et dans chaque Contrat, à moins que le contexte ne s'y oppose :

Paiement anticipé	signifie que SoftwareOne facturera des montants à payer par le Client à l'avance, que le Client doit payer avant que les Produits et/ou Services à fournir ne commencent, ne continuent ou ne soient livrés.
Affilié	désigne toute entité contrôlée par la Partie concernée ou placée sous le même contrôle que celle-ci, le terme « ***contrôle*** » désignant le fait de détenir ou de contrôler la majorité (plus de cinquante pour cent (50 %)) des droits de vote, directement ou indirectement, ou de posséder, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger ou de faire diriger la gestion et les politiques de l'entité concernée, les termes « ***contrôle*** », « ***contrôlé*** » et « ***contrôlant*** » devant être interprétés en conséquence.
Données agrégées	désigne les informations et les données collectées ou soumises, confirmées ou fournies par le Client et/ou tout utilisateur dans le cadre de l'accès aux Produits et/ou Services ou de leur utilisation.
Données analytiques	désigne l'analyse par SoftwareOne de l'accès aux Produits (lorsque ces données sont disponibles pour SoftwareOne) et/ou Services ou de leur utilisation.

Contacts autorisés	désigne le contact principal, le contact secondaire, les administrateurs de facturation, l'administrateur des Contrats, les administrateurs informatiques et les contacts de l'assistance informatique.
Administrateurs de facturation	désigne les employés du Client habilités à soumettre des demandes relatives à la facturation et des Demandes de service au nom du Client par l'intermédiaire du ou des portails clients de SoftwareOne et/ou que SoftwareOne peut contacter au sujet de toute question ou contestation relative à la facturation (sans préjudice du droit de SoftwareOne de contacter tout autre représentant du Client si nécessaire).
Jour ouvrable	désigne un jour ouvrable normal qui n'est pas un jour férié au lieu de domiciliation de SoftwareOne.
Note de modification	a la signification indiquée à la clause 3.1 de l'Appendice 2.
Conditions	a la signification indiquée dans la clause 5.14 du corps principal.
Informations confidentielles	désigne toutes les informations divulguées ou obtenues dans le cadre des présentes Conditions standards et/ou de tout Contrat (y compris les discussions précédant leur conclusion) (que ce soit oralement, par écrit, par voie électronique ou de toute autre manière ou forme) de la part du Divulgateur (que ce soit directement ou indirectement, y compris de la part de ses affiliés) qui sont marquées ou notifiées au Destinataire comme étant confidentielles, ainsi que toute autre information qui, compte tenu de la nature de l'information, des circonstances de la divulgation ou dans le cours normal des affaires, serait considérée comme étant de nature confidentielle.
Produits et/ou Services basés sur la consommation	désigne les Produits et/ou Services dont les frais peuvent varier en fonction du niveau d'utilisation ou de consommation.
Administrateur du contrat	désigne l'employé du Client autorisé à fournir des avis juridiquement contraignants (y compris des notes de modification) et à modifier les types de contact de l'administrateur informatique ou de l'administrateur de facturation au nom du Client.
Contrat	désigne un accord écrit conclu dans le cadre des présentes Conditions standards entre SoftwareOne et le Client pour la fourniture de Produits et/ou de Services.
Durée du Contrat	a la signification indiquée dans la clause 3.2 du corps principal.
Dispositions spécifiques aux pays	désigne les dispositions figurant au lien Dispositions spécifiques aux pays, qui s'appliquent lorsque les présentes Conditions standards ou un Contrat (selon le cas) sont soumis au Droit applicable spécifié.
Client	a la signification indiquée dans la clause 1.3 du corps principal.
Groupe du Client	désigne le Client et ses Affiliés.
Marques du Client	a la signification indiquée dans la clause 10.6 du corps principal.
Matériel du client	désigne le Matériel du Client, de ses utilisateurs et de ses tiers.
Livrable	désigne la version finale d'un ou de plusieurs travaux créés exclusivement pour le Client par SoftwareOne dans le cadre d'un Contrat de Services et qui est expressément identifié dans le Contrat comme un « Livrable ».
Divulgateur	désigne la Partie qui divulgue les Informations confidentielles.
Temps d'arrêt	a la signification indiquée à la clause 3.3 de l'Appendice 2.
Date d'entrée en vigueur	a la signification indiquée dans la clause 1.4 du corps principal.
Feedback	désigne tous les apports, commentaires ou suggestions concernant les Produits et/ou Services ou les plans commerciaux ou technologiques de SoftwareOne, y compris les commentaires ou suggestions concernant la création, le développement, la modification, la correction, l'amélioration ou le perfectionnement possibles de ceux-ci.
Cas de force majeure	désigne toute cause échappant au contrôle raisonnable d'une Partie, y compris les actes ou ordonnances d'un gouvernement ou d'un organisme de réglementation, les émeutes, les troubles civils, la guerre ou les conflits armés, la guerre nucléaire, biologique ou chimique, les actes de terrorisme, les catastrophes naturelles, les tremblements de terre, les tempêtes, les inondations, les incendies ou d'autres éléments de la nature, les épidémies (y compris les épidémies de maladies transmissibles et les urgences de santé publique), la défaillance d'un Service public ou d'un réseau de transport, les perturbations de l'Internet, les dommages malveillants, les conflits du travail ou autres perturbations industrielles, les blocages, les embargos, que ces actes aient été identifiés, déclarés ou acceptés comme tels en vertu de la loi applicable ou non. Un cas de force majeure des fournisseurs et/ou sous-traitants d'une Partie est également considéré comme un cas de force majeure.
Accord-cadre sur le traitement des données	désigne l'accord-cadre sur le traitement des données convenu entre les Parties dans le cadre d'un Contrat.
Droit applicable	a la signification indiquée dans la clause 29.1 du corps principal.
Utilisation à haut risque	désigne les activités, y compris dans le cadre de l'exploitation d'installations nucléaires, de systèmes de survie, de communications d'urgence, de systèmes de navigation ou de communication d'aéronefs, de systèmes de contrôle du trafic aérien, ou toute autre activité

	de ce type dans laquelle une défaillance ou un défaut de quelque nature que ce soit des Produits et/ou des Services pourrait raisonnablement entraîner la mort ou des dommages corporels graves, ou des dommages graves à des biens matériels ou immatériels, ou des dommages à l'environnement.
Incident	désigne, sauf définition contraire dans un Contrat, une interruption ou une dégradation non planifiée d'un Service.
Droits de propriété intellectuelle	désigne tous les brevets, droits d'invention, droits d'auteur, logiciels, marques, noms commerciaux, noms de domaine, marques de service, logos, secrets commerciaux, informations confidentielles, compilations, diagrammes, schémas, masques, savoir-faire, droits sur les bases de données, conceptions, méthodes, procédés, formules, droits d'utilisation et autres droits de propriété et privilèges, qu'ils soient enregistrés ou non, ainsi que toutes les améliorations, modifications, perfectionnements et travaux dérivés de ce qui précède, et tous les autres droits ou formes de protection similaires ou équivalents qui existent ou existeront actuellement ou à l'avenir dans toute partie du monde, ainsi que tous les droits et privilèges de propriété, modifications, améliorations et travaux dérivés de tout ce qui précède, ainsi que tous les autres droits ou formes de protection similaires ou équivalents qui existent ou existeront à l'heure actuelle ou à l'avenir dans n'importe quelle partie du monde, ainsi que toutes les demandes d'enregistrement de ces droits et le droit de demander l'enregistrement, et tous les renouvellements, révisions et prorogations de ces enregistrements.
Administrateurs informatiques	désigne les employés du Client qui sont autorisés à effectuer des Demandes d'incidents et de service au nom du Client et qui sont les principaux contacts techniques pour SoftwareOne.
Contacts de l'assistance informatique	désigne les employés du Client qui sont autorisés à signaler des incidents au nom du Client.
Loi	désigne toute loi, tout statut, toute législation subordonnée, tout règlement, toute ordonnance, toute politique réglementaire, toute orientation ou tout code obligatoire, tout jugement d'une juridiction compétente ou toute directive ou exigence.
Corps principal	a la signification indiquée dans la clause 2.1.1 du corps principal.
Accord de participation au marketing	désigne l'accord à conclure entre le personnel du Client concerné et SoftwareOne dans le cadre des activités de marketing décrites dans la clause 10.6 du Corps principal.
Matériel	désigne, sans restriction, tout matériel, équipement, communication et autre infrastructure informatique, plateforme ou système, données (y compris toutes Données personnelles), information, documentation, documents de travail, logiciel sous toutes ses formes, code, outils de ligne de commande, bibliothèques logicielles, langage de définition de service Web, texte, audio, vidéo, images ou tout autre contenu ou matériel.
OFAC	a la signification indiquée dans la clause 15.2 du corps principal.
Confirmation de commande	désigne l'acceptation contraignante par SoftwareOne d'une commande de Produits sous la forme d'une « confirmation de commande », que ce soit par un document distinct ou par toute autre correspondance écrite de SoftwareOne, contenant les détails des Produits, la quantité, le prix et les autres conditions convenues entre les Parties.
Frais de dépassement	désigne les frais supplémentaires encourus par le Client pour l'accès aux Produits et/ou Services ou à leur utilisation au-delà du montant acheté (que ce soit sur la base de sa consommation ou autrement).
Partie/Parties	a la signification indiquée dans la clause 1.3 du corps principal.
Destinataires autorisés	signifie: (i) en ce qui concerne SoftwareOne, les Parties de SoftwareOne et leurs auditeurs, assureurs et autres conseillers professionnels; et (ii) en ce qui concerne le Client, les affiliés du Client et leurs auditeurs, assureurs et autres conseillers professionnels, dans chaque cas avec toute autre Partie convenue conformément à la clause 10.1 du Corps principal.
Données personnelles	toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable (« **Personne concernée** »); une personne physique identifiable est une personne qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à l'identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale de cette personne physique.
Contact principal	désigne l'employé du Client qui est identifié par le Client comme étant son contact principal en ce qui concerne les présentes Conditions standards et chaque Contrat et qui dispose de toute l'autorité nécessaire pour agir au nom du Client.
Produits	désigne une solution, un produit, un service et/ou un EU de tiers (y compris le Matériel de tiers y afférent) revendu(e), fourni(e) et/ou mis(e) à disposition par SoftwareOne dans le cadre d'un Contrat, tel que pouvant être modifié(e) par ledit tiers de temps à autre.
Conditions du produit	désigne les conditions du Tiers (y compris tout accord de licence d'utilisateur final, les conditions de licence open source, les restrictions d'utilisation, etc.) conformément auxquelles les Produits sont revendus, fournis et/ou mis à disposition par SoftwareOne

	dans le cadre d'un Contrat, telles qu'elles peuvent être modifiées par ce tiers de temps à autre.
Actions interdites	désigne les actions incluant l'interférence ou la tentative d'interférence avec le bon fonctionnement de tout Produit et/ou Service fourni; la tentative d'obtenir ou l'obtention d'un accès non autorisé aux systèmes informatiques de SoftwareOne ou au(x) système(s) informatique(s) d'autrui; toute action entraînant l'interruption ou la dégradation de tout Produit et/ou Service fourni ou en cours de livraison; transmettre tout matériel faux, illégal, harcelant, diffamatoire, abusif, haineux, racial, menaçant, nuisible, vulgaire, obscène, séditieux ou autrement répréhensible ou offensant de tout type ou nature, ou toute autre action interdite que SoftwareOne peut déterminer de temps à autre à sa seule discrétion.
Matériel interdit	désigne le Matériel incluant tout matériel diffamatoire, obscène, offensant, haineux, provocateur, insultant, intimidant, humiliant, sexuellement explicite, illégal, immoral, discriminatoire, violant les droits (y compris les droits d'auteur), le matériel contenant un programme ou un code qui peut avoir un effet négatif sur l'environnement informatique de SoftwareOne et/ou d'une partie de SoftwareOne et/ou provoquer ou effectuer une action non désirée sur cet environnement, ce qui inclut tout virus, ver, cheval de Troie, dropper ou code malveillant, ces termes ayant la signification généralement comprise dans l'industrie informatique, ou tout autre Matériel interdit que SoftwareOne peut déterminer de temps en temps à sa seule discrétion.
Destinataire	désigne la Partie qui reçoit les Informations confidentielles.
Événement de sursis	a la signification indiquée dans la clause 6.2 du corps principal.
Conditions de revente	a la signification indiquée dans la clause 2.1.2 du corps principal.
Événement de révocation	a la signification indiquée dans la clause 5.15 du corps principal.
Date d'entrée en vigueur du Contrat	a la signification indiquée dans la clause 3.2 du corps principal.
Enquête relative aux sanctions	a la signification indiquée dans la clause 15.2 du corps principal.
Liste des sanctions	a la signification indiquée dans la clause 15.2 du corps principal.
Règles des sanctions	désigne toutes les lois en vigueur relatives aux sanctions ou embargos commerciaux, financiers ou économiques, y compris les sanctions ou embargos appliqués par le gouvernement des États-Unis, (y compris les règlements américains sur l'administration des exportations et les règlements sur le trafic international d'armes), le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union européenne ou tout État membre de l'Union européenne, le Trésor de Sa Majesté du Royaume-Uni ou toute autre autorité gouvernementale, ainsi que tout contrôle applicable à l'importation, à l'exportation ou à la réexportation et toute restriction relative à l'utilisateur final, à l'utilisation finale et à la destination des États-Unis et d'autres gouvernements qui s'appliquent à l'utilisation, au transfert, à l'importation, à l'exportation ou à la réexportation de tout Produit et/ou Service.
Contact secondaire	désigne l'employé du Client identifié par celui-ci comme étant son contact secondaire, lorsque son contact principal n'est pas joignable, en ce qui concerne les présentes Conditions standards et chaque Contrat, et disposant de toute l'autorité nécessaire pour agir au nom du Client.
Incident de sécurité	a la signification indiquée dans la clause 5.9 du corps principal.
Informations sur la sécurité	a la signification indiquée dans la clause 5.11 du corps principal.
Demande de service	désigne une demande formelle de l'administrateur informatique pour que les Services du périmètre soient fournis conformément au Contrat.
Services	désigne les solutions, produits, services et/ou EU (y compris tout Livrable, Matériel de SoftwareOne ou Produits) à fournir et/ou à mettre à disposition par SoftwareOne, en relation avec un Contrat, tel qu'il peut être modifié par SoftwareOne de temps à autre.
Conditions des services	a la signification indiquée dans la clause 2.1.3 du corps principal.
Matériel de SoftwareOne	désigne tous les Matériels de SoftwareOne et/ou des Affiliés de SoftwareOne.
Partie de SoftwareOne	Désigne les Affiliés, les sous-traitants, les fournisseurs, les entrepreneurs, les consultants, les agents et/ou les concédants de licence SoftwareOne.
Conditions standards	A la signification indiquée dans la clause 1.2 du corps principal.
Taxes	désigne tout impôt, quelle qu'en soit la dénomination, taxe, tarif, contribution, droit, prélèvement, évaluation, charge gouvernementale ou frais de toute nature facturé, imposé ou prélevé, directement ou par voie de retenue, par toute autorité compétente (y compris la retenue à la source, les frais et droits de douane, la taxe sur les ventes, la taxe sur les biens et Services et la taxe sur la valeur ajoutée).
Durée	a la signification indiquée dans la clause 3.1 du corps principal.
Frais de résiliation	a la signification indiquée dans la clause 13.1.3 du corps principal.

Tiers	désigne tout tiers qui est le propriétaire ou le concédant de tout droit, titre ou intérêt (y compris tout droit de propriété intellectuelle) afférent aux Produits ou aux Matériels de tiers.
Matériel de tiers	désigne tous les matériels de Tiers.
Environnements d'utilisation ou EU	a la signification indiquée dans la clause 5.8 du corps principal.
Produits basés sur les utilisateurs	désigne les Produits qui sont facturés en fonction du nombre de personnes ayant la possibilité d'utiliser les Produits et/ou les appareils sur lesquels les Produits peuvent être utilisés, selon le Tiers.
Conditions des EU	a la signification indiquée dans la clause 5.9 du corps principal.

APPENDICE 1
CONDITIONS DE REVENTE

Outre les conditions générales énoncées dans le Corps principal des présentes Conditions standards, les conditions suivantes s'appliquent à la revente des Produits par SoftwareOne.

1. COMMANDES DE PRODUITS ET CONDITIONS DES PRODUITS

1.1. Le Client peut passer une commande de Produits conformément à la clause 2 du Corps principal. Le Client reconnaît et accepte que SoftwareOne agit uniquement en qualité de revendeur des Produits et que le Tiers est le fournisseur des Produits. Les Conditions de Produits du Tiers s'appliqueront en sus des conditions des présentes Conditions standards et du Contrat concerné. Les Conditions des produits énoncent les droits et obligations ainsi que les déclarations, garanties, responsabilités et clauses d'indemnisation offertes par le Tiers au Client en ce qui concerne les Produits achetés. SoftwareOne décline expressément toute garantie, déclaration et/ou responsabilité de quelque nature que ce soit, dans toute la mesure permise par la Loi applicable, qu'elle soit expresse ou implicite, légale ou autre, y compris, sans limitation, en ce qui concerne tout problème, défaut ou dommage découlant des Produits fournis par le Tiers ou y étant lié.

1.2. Avant d'accéder aux Produits et de les utiliser, le Client conclut les Conditions des Produits avec le Tiers et accepte d'être lié par ces conditions, de s'y conformer et d'utiliser les Produits conformément à celles-ci. En accédant aux Produits et/ou en les utilisant, le Client accepte d'être lié par les Conditions des Produits et de s'y conformer. En aucun cas SoftwareOne ne pourra être tenue responsable du non-respect par le Client des Conditions des Produits.

1.3. Tous les droits, titres et intérêts (y compris tous les Droits de propriété intellectuelle) sur les Produits (y compris tous les travaux dérivés) sont et resteront la propriété du tiers concerné et de ses concédants de licence. Les Produits sont destinés exclusivement à l'usage interne du Client et non à la revente, sauf accord écrit contraire. Le Client n'acquiert que les droits limités d'utilisation des Produits expressément prévus dans les Conditions des Produits.

1.4. Le Client accepte d'indemniser, de défendre et de garantir SoftwareOne contre toute responsabilité, tout dommage, toute perte, toute amende, tout coût et toute dépense quels qu'ils soient (y compris des honoraires d'avocat raisonnables) résultant directement ou indirectement de toute violation des Conditions des Produits par le Client ou y étant lié. SoftwareOne n'assume aucune responsabilité en lien avec tout audit ou toute demande de paiement adressé(e) au Client par un Tiers sur la base de l'accès et/ou de l'utilisation des Produits par le Client ou du non-respect de toute Condition des Produits.

2. LIVRAISON, ACCEPTATION ET RISQUE

2.1. SoftwareOne peut livrer les Produits par transmission électronique, accès électronique, téléchargement ou autre méthode fournie par le Tiers. Si la livraison électronique n'est pas possible, SoftwareOne peut livrer les Produits (aux frais du Client) en organisant l'expédition au lieu convenu dans le Contrat et/ou à l'adresse du Client. Les délais de livraison indiqués dans le Contrat ne sont que des estimations. SoftwareOne informera le Client de tout retard de livraison et des détails de la durée prévue du retard. Les Produits sont réputés avoir été acceptés à la livraison. Le risque est transféré à la livraison.

3. DISPOSITIONS RELATIVES AU RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE

3.1. Le Client reconnaît que certains Tiers ont prévu des dispositions de renouvellement automatique des Produits dans leurs conditions d'utilisation, exigeant du Client qu'il notifie son intention de ne pas renouveler un Produit. Si le Client ne souhaite pas renouveler un produit, il doit alors: (i) notifier à SoftwareOne son intention de ne pas renouveler un Produit trente (30) jours calendaires avant toute période requise par le Tiers dans les Conditions du produit; et (ii) notifier son intention de ne pas renouveler le Produit au tiers comme requis par les Conditions du produit. Par exemple, si les Conditions du produit d'un Tiers exigent un préavis de trente (30) jours calendaires pour l'intention de ne pas renouveler, le Client doit fournir à SoftwareOne un préavis de soixante (60) jours calendaires pour l'intention de ne pas renouveler. Si le Client n'envoie pas la notification requise de son intention de ne pas renouveler le Contrat, le Produit (et donc le Contrat y afférent) sera renouvelé et le Client sera responsable du paiement.

4. LICENCES EN VOLUME/ENTREPRISE

4.1. Les Licences achetées dans le cadre d'un accord de licence en volume ou entreprise sont établies pour une durée prédéterminée. Le Client reconnaît que ces accords ne peuvent être résiliés avant la fin de la période convenue et qu'ils sont soumis à des limitations, notamment en ce qui concerne le droit de retour ou d'adaptation de l'utilisation. Le Client reconnaît qu'il sera soumis à tous les termes et conditions de ces accords, y compris toutes les politiques de retour et d'ajustement applicables et qu'une résiliation anticipée n'est pas possible, sauf

si un arrangement spécifique peut être trouvé avec le Tiers. Si ces modèles de licence en volume/entreprise comportent des conditions fixes exigeant des paiements à l'avance, le Client s'engage à respecter ces conditions.

4.2. Lorsque les accords de licence en volume ou entreprise sont prolongés et que les Produits n'ont pas été résiliés ou renouvelés, mais que le Client continue d'utiliser ces Produits, SoftwareOne est en droit de facturer au Client (et le Client doit payer) tous les frais, dépenses, taxes et autres charges encourues (y compris tous les frais de consommation) aux prix en vigueur à ce moment-là conformément au modèle et aux politiques de facturation pour ce Produit, ainsi que tous les frais de SoftwareOne y afférents. Le Client accepte que ces prix puissent être basés sur des prix de détail.

5. RÉSILIATION ET EFFETS DE LA RÉSILIATION

5.1. Une commande de Produits est une autorisation du Client pour que SoftwareOne passe une commande auprès du Tiers et un engagement contraignant du Client à payer à SoftwareOne les Produits commandés. Une commande de Produits peut être modifiée ou annulée par le Client à tout moment avant que SoftwareOne ne passe la commande au Tiers. Le Client accepte qu'une fois que SoftwareOne a passé la commande auprès du Tiers, le Contrat est irrévocable, ne peut être modifié et ne peut être résilié qu'avec l'accord du Tiers, et sous réserve de toute condition de résiliation (y compris les frais de résiliation) établie par le Tiers et/ou SoftwareOne. SoftwareOne ne remboursera ni ne créditera le Client pour les montants payés pour les Produits à moins qu'un remboursement ou un crédit ne soit fourni par le Tiers à SoftwareOne.

6. PROTECTION DES DONNÉES

6.1. Aux fins énoncées dans la présente Appendice 1, le Client collectera et transférera des Données personnelles à SoftwareOne, de sorte que SoftwareOne puisse transférer ces données au Tiers concerné. Par conséquent, le Client confirme qu'il recueille et transfère ces données personnelles à SoftwareOne conformément à des bases juridiques légales et qu'il a informé les personnes concernées du traitement effectué par SoftwareOne et de leur droit de s'opposer à ce traitement.

APPENDICE 2

CONDITIONS DES SERVICES

En plus des conditions énoncées dans le Corps principal des présentes Conditions standards, les conditions suivantes s'appliquent à la fourniture des Services par SoftwareOne.

1. COMMANDES DE SERVICES ET CONDITIONS DES PRODUITS

1.1. Le Client peut passer une commande de Services conformément à la clause 2 du Corps principal. Les Services à fournir et les frais y afférents seront définis dans des Contrats individuels qui seront conclus entre les Parties et qui pourront inclure: (i) les solutions, Produits, Services et/ou EU de SoftwareOne; et (ii) les Produits fournis par des Tiers.

1.2. Les Produits revendus pour le compte de Tiers en liaison avec les Services sont fournis conformément aux Conditions de revente.

1.3. Lorsque le Client reçoit l'accès et l'utilisation de Produits sous licence de SoftwareOne dans le cadre des Services, il reconnaît et accepte que cette réception, cet accès et cette utilisation sont soumis aux conditions du Contrat, qui peuvent également exiger du Client qu'il accepte et/ou respecte les obligations des Conditions des Produits. Le Client reconnaît et accepte que, dans ce cas, la réception, l'accès et l'utilisation des Services et des Produits sont subordonnés à son accord, à son acceptation et/ou au respect des obligations découlant des Conditions des Produits ainsi que des conditions du Contrat. Le Client ne doit pas faire (ou permettre de faire) un acte ou une omission qui pourrait mettre SoftwareOne en infraction avec les Conditions des Produits. Toute violation des Conditions des Produits par le Client sera considérée comme une violation du Contrat et le Client défendra, indemnisera et tiendra SoftwareOne et les Parties de SoftwareOne à l'abri de toute réclamation, dommage, perte, responsabilité, amende, coût et dépense de quelque nature que ce soit (y compris les frais de justice) découlant, directement ou indirectement, de ce fait ou en relation avec ce dernier. Toute limitation ou exclusion de responsabilité prévue dans le présent Accord-cadre ou le Contrat ne s'appliquera pas à l'obligation d'indemnisation du Client au titre des présentes.

2. LIVRAISON, ACCEPTATION ET RISQUE

2.1. Sauf disposition contraire dans un Contrat, SoftwareOne fournit les Services à distance. Lorsque des Services sont exécutés dans les locaux du Client, SoftwareOne doit se conformer à toutes les règles, réglementations, politiques ou procédures raisonnables et licites relatives à la santé, à la sécurité et à la sûreté, qui lui ont été notifiées par écrit avant la signature du Contrat.

2.2. SoftwareOne s'efforcera de respecter toutes les dates d'étape convenues, sous réserve des hypothèses et des dépendances et du respect par le Client de ses obligations au titre des présentes Conditions standards et du Contrat. SoftwareOne informera le Client de tout retard prévu.

2.3. Lorsque les niveaux de Service sont convenus dans un Contrat, SoftwareOne doit faire tout son possible pour fournir ces Services conformément aux niveaux de Service définis dans le Contrat.

2.4. Le Client reconnaît que les Services fournis dans le cadre d'un Contrat peuvent être limités par la fonctionnalité des outils de tiers utilisés pour la fourniture des Services ou la création des Livrables. SoftwareOne ne garantit pas l'exactitude des données collectées par des outils tiers.

2.5. Lorsque les Parties ont convenu dans un Contrat que les Services et/ou tout Livrable correspondant feront l'objet d'essais d'acceptation avant l'acceptation, les Parties conviennent des essais d'acceptation à effectuer, des critères d'acceptation par rapport auxquels l'acceptation sera mesurée, ainsi que de la procédure et du calendrier de ces essais dans le Contrat. Lorsqu'un Contrat ne prévoit pas de procédure d'acceptation, le Client est réputé avoir accepté les Services et tous les Livrables correspondants à la livraison.

2.6. Sauf disposition contraire du Contrat, les risques afférents aux Livrables sont transférés lors de la livraison et les Livrables sont réputés livrés à la première des dates suivantes : (i) la prise de possession matérielle par le Client ; (ii) leur stockage dans les locaux du Client ou sur les systèmes du Client ; (iii) leur expédition au Client par courrier recommandé ; ou (iv) leur remise matérielle à un transporteur pour expédition au Client.

3. MODIFICATIONS DES SERVICES ET TEMPS D'ARRÊT

3.1. Les frais, dépenses, taxes et autres charges pour les Services et les Livrables sont basés, entre autres, sur l'exécution par SoftwareOne des Services et la livraison des Livrables dans le périmètre défini dans le Contrat. Tout écart par rapport au périmètre défini dans un Contrat peut entraîner des changements correspondants, y compris en ce qui concerne les frais, les dépenses, les taxes et autres charges, les dates d'achèvement, les niveaux de service, les responsabilités et/ou d'autres conditions. Toute demande ou instruction du Client visant

à s'écarter, à modifier ou à compléter le périmètre des Services et/ou des Livrables définis dans un Contrat sera soumise à l'accord écrit de SoftwareOne (la « **Note de modification** »). Si SoftwareOne fournit les Services et/ou les Livrables conformément à une Note de modification, ces Services et Livrables seront fournis selon les termes du Contrat et des présentes Conditions standards (tels qu'ils peuvent avoir été modifiés par les Parties dans la Note de modification) et le Client accepte de payer tous les frais, dépenses, taxes et autres charges correspondants pour ces Services et/ou Livrables conformément à ceux-ci, ou si cela n'est pas indiqué, aux tarifs alors en vigueur de SoftwareOne pour ces Services et/ou Livrables.

3.2. SoftwareOne se réserve le droit d'actualiser, de mettre à niveau, d'ajouter ou de supprimer des éléments (y compris tout matériel, caractéristique, outil et fonctionnalité) ou de substituer de nouvelles versions d'un Service à tout moment. Les mises à jour, les nouvelles caractéristiques et/ou fonctionnalités ou les nouvelles versions d'un Service peuvent être soumises à des frais supplémentaires. SoftwareOne s'efforcera raisonnablement d'informer le Client à l'avance de toute modification importante. SoftwareOne ne sera pas responsable envers le Client ou tout autre tiers s'il exerce ces droits. Le Client doit, à ses propres frais, mettre à niveau son matériel afin d'assurer la connectivité et la compatibilité avec les Services.

3.3. La réalisation de modifications ou de travaux de maintenance qui peuvent être nécessaires de temps à autre peut entraîner l'indisponibilité temporaire des services (ou d'une partie de ceux-ci) (« **Temps d'arrêt** »). Lorsque SoftwareOne est capable de prévoir des temps d'arrêt et qu'il est raisonnablement et commercialement possible de le faire, SoftwareOne peut avertir le Client des temps d'arrêt prévus, mais SoftwareOne n'est pas en mesure d'avertir des temps d'arrêt non planifiés (par exemple, en raison d'une urgence ou d'autres problèmes avec les Services). SoftwareOne fera tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que tout Temps d'arrêt est aussi court que possible. Le Client accepte que les temps d'arrêt ne soient pas pris en compte dans la mesure de l'atteinte des niveaux de Service (sauf si ces temps d'arrêt résultent d'une défaillance de SoftwareOne). SoftwareOne aura le droit de suspendre le temps d'arrêt prévu en cas d'incident en cours et de le reprogrammer à une date ou une heure ultérieure.

4. DISPONIBILITÉ DES RESSOURCES

4.1. Lorsque SoftwareOne affecte des ressources à la fourniture des Services, elle doit faire tout son possible pour s'assurer qu'elles seront disponibles les Jours ouvrables pendant les heures d'ouverture et le(s) fuseau(s) horaire(s) définis dans le Contrat. SoftwareOne se réserve le droit de maintenir un accès raisonnable à ses ressources engagées dans l'exécution des Services, comme SoftwareOne peut raisonnablement l'exiger. SoftwareOne peut remplacer les ressources affectées par d'autres personnes ayant des compétences égales ou similaires à tout moment, à sa seule discrétion et sans l'accord du Client.

5. LICENCE DE SERVICES ET LIVRABLES

5.1. Outre la clause 7 du Corps principal, les dispositions suivantes s'appliquent aux Services et aux Livrables fournis dans le cadre des Services au titre d'un Contrat :

5.2. Sous réserve des clauses 7.2, 7.3 et 7.4 du Corps principal et du respect continu par le Client des présentes Conditions standards et du Contrat, SoftwareOne accorde (et/ou fera en sorte que soit accordée) au Client une licence limitée mondiale, révocable, non exclusive, non sous-licenciable et non transférable d'accès et d'utilisation des Services uniquement pour les besoins professionnels internes du Client et uniquement dans la mesure strictement nécessaire pour que le Client reçoive les Services pendant la durée du Contrat.

5.3. Lorsque SoftwareOne a accepté la livraison des Livrables dans le cadre d'un Contrat, sous réserve des clauses 7.2, 7.3 et 7.4 du Corps principal et du respect continu par le Client des présentes Conditions standards et du Contrat, SoftwareOne, sauf stipulation expresse contraire dans le Contrat faisant spécifiquement référence à la présente clause, accordera (et/ou fera accorder) au Client une licence limitée mondiale, perpétuelle, révocable, non exclusive, non sous-licenciable et non transférable pour l'utilisation des Livrables à des fins commerciales internes du Client uniquement. Dans la mesure où des éléments de SoftwareOne sont incorporés dans les Livrables, SoftwareOne accorde au Client une licence limitée mondiale, perpétuelle, révocable, non exclusive, non sous-licenciable et non transférable pour utiliser ces éléments de SoftwareOne uniquement en tant que partie des Livrables et uniquement dans la mesure nécessaire à l'utilisation des Produits livrables conformément à la licence accordée.

6. INDEMNISATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1. Sous réserve du respect par le Client des présentes Conditions standards, SoftwareOne indemnisera le Client en cas de jugement définitif ou de règlement effectué par SoftwareOne pour violation d'un brevet, d'une marque et/ou d'un droit d'auteur d'un tiers dans la mesure où cela découle de l'utilisation par le Client des Livrables en conformité avec les présentes Conditions standards et le Contrat concerné.

6.2. Dans le cas où les Livrables feraient l'objet d'une réclamation pour contrefaçon, SoftwareOne devra, à son choix, soit: (i) obtenir une licence permettant au Client de continuer à utiliser les Livrables selon les Conditions de licence standard du tiers; (ii) modifier les Livrables afin qu'ils ne soient plus en infraction sans en réduire matériellement les fonctionnalités ou les performances; ou (iii) remplacer les Livrables en infraction par des substituts non en infraction dont les fonctionnalités et les performances sont matériellement similaires. Si rien de ce qui précède n'est raisonnable, à la discrétion raisonnable de SoftwareOne, le Client devra retourner les Livrables contrefaits et SoftwareOne devra rembourser la proportion des frais payés par le Client pour ces Livrables contrefaits en rapport avec la durée d'utilisation restante.

6.3. En aucun cas SoftwareOne n'aura d'obligations en vertu de cette clause ou de responsabilité pour toute réclamation dans la mesure où la réclamation est causée par, ou résulte de: (i) Le Client dépassant toute limite de licence ou étant autrement en violation des présentes Conditions standards, du Contrat et/ou de toute Condition de Produit associée; (ii) la combinaison ou l'utilisation des Livrables (ou toute partie de ceux-ci) avec tout matériel, logiciel, Produit ou Service du Client ou d'un tiers; (iii) toute modification des Livrables (ou toute partie de ceux-ci) par toute personne autre que SoftwareOne ou effectuée par SoftwareOne selon les instructions spécifiques du Client; (iv) l'utilisation par le Client des Livrables (ou de toute partie de ceux-ci) d'une manière non conforme à la documentation, aux présentes Conditions standards, au Contrat et à toute Condition de Produit associée; (v) la poursuite par le Client de l'activité présumée en infraction après avoir reçu des Livrables modifiés ou de remplacement qui auraient permis d'éviter l'infraction présumée ou le refus d'accepter des conditions de licence raisonnables et/ou standard de la part de tiers.

6.4. L'obligation de SoftwareOne d'indemniser le Client en vertu de la présente clause est subordonnée au fait que le Client: (i) fournisse à SoftwareOne une notification écrite rapide de toute réclamation; (ii) confie le contrôle exclusif de la défense de toute réclamation à SoftwareOne; (iii) coopère raisonnablement avec SoftwareOne et, aux frais de SoftwareOne, fournisse à SoftwareOne l'assistance qu'elle peut raisonnablement exiger en relation avec la réclamation; (iv) ne fasse pas d'aveux, ni tente de régler ou de compromettre une telle réclamation sans le consentement écrit préalable de SoftwareOne; et (v) fasse des efforts raisonnables pour atténuer les réclamations, demandes, coûts, responsabilités, pertes, dépenses et dommages (y compris les frais raisonnables d'avocat) couverts par l'indemnité.

6.5. Cette clause définit le seul et unique recours du Client, ainsi que l'ensemble des obligations et responsabilités de SoftwareOne en ce qui concerne les réclamations identifiées ci-dessus.

7. DURÉE

7.1. Sauf convention contraire dans le Contrat, qui peut prévoir une durée plus longue ou plus courte, les Contrats de Services ont une durée initiale de douze (12) mois (la « **Durée initiale** »), après quoi la durée initiale est automatiquement renouvelée pour des périodes successives de douze (12) mois (individuellement une « **Durée de renouvellement** »), sauf si l'une des Parties donne à l'autre un préavis écrit de résiliation de deux (2) mois avant l'expiration de la durée alors en cours (la Durée initiale et les Durées de renouvellement constituent ensemble la « **Durée du contrat** »).

8. RÉSILIATION ET EFFETS DE LA RÉSILIATION

Résiliation

8.1. Lorsqu'un Contrat autorise la résiliation pour des raisons de commodité par le Client, celui-ci peut résilier le Contrat en fournissant le préavis écrit requis par le Contrat pour une telle résiliation, à l'exception du fait que le Client ne peut pas annuler ou résilier un Contrat en ce qui concerne les Produits revendus, fournis et/ou mis à disposition dans le cadre du Contrat. Nonobstant, le Client reconnaît que la résiliation d'un Contrat peut entraîner la résiliation des Produits revendus, fournis et/ou mis à disposition dans le cadre du Contrat.

8.2. SoftwareOne peut résilier un Contrat impliquant des Produits basés sur l'utilisateur si le Client tombe en dessous du nombre minimum d'utilisateurs requis, comme indiqué dans le Contrat concerné ou dans les conditions du Produit (selon le cas). SoftwareOne peut suspendre et/ou résilier un Contrat impliquant des Produits et/ou Services basés sur la consommation si le Client n'a pas consommé pendant six (6) mois consécutifs (ou toute autre période inférieure spécifiée par le Tiers concerné ou dans le Contrat).

Effets de la résiliation

8.3. Outre la résiliation des Services, le Client reconnaît et accepte que la résiliation d'un Contrat peut entraîner la résiliation ou la suspension de la réception, de l'accès et de l'utilisation des Produits associés aux Services et/ou une perte partielle ou totale des matériels du Client stockés dans les Produits ou dans l'environnement du Tiers. En cas de résiliation d'un Produit, les Matériels du Client sont soumis aux politiques de conservation définies par le Tiers. Par la présente, le client libère SoftwareOne de toutes les pertes et responsabilités découlant de la suppression des documents du Client stockés dans l'environnement d'un Produit ou d'un Tiers.

8.4. Sans préjudice de la clause 13 du Corps principal et pour éviter toute ambiguïté, toutes les obligations de paiement pour les Produits associés aux Services survivront à toute résiliation ou expiration d'un Contrat et, en cas de résiliation ou d'expiration d'un Contrat, le Client sera facturé et devra payer tous les frais liés au Produit (y compris les paiements futurs) pour le reste de la durée du Produit, même si des conditions de paiement plus longues avaient été convenues précédemment.